

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS :

	MAROC	FRANCE et Colonies	ETRANGER
1 MOIS	4.50	6 fr	7 »
3 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER :

A la Résidence de France, à Rabat,
 l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

**ÉDITION FRANÇAISE
 Hebdomadaire**

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 Résidence Générale de France à Rabat (Maroc)

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES :

Annonces judiciaires { la ligne de 34 lettres,
 et légales { corps 8. 0.50

Sur 4 colonnes :

Annonces et avis divers { les dix 1^{res} lignes, la ligne. 0.60
 les suivantes, — 0.50

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au "Bulletin Officiel" du Protectorat.

SOMMAIRE

1 - Voyage au Maroc de M. Albert Sarraut, Ministre de l'Instruction Publique, et de M. Abel Ferry, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères (Dernière partie du voyage : Visites à Fez-Meknès)	PAGES 761
--	--------------

PARTIE OFFICIELLE

1 - Ordre du Général Commandant en Chef du 30 octobre 1915 portant interdiction, dans la zone française de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente, de la mise en vente et de la distribution du journal « Tribuna »	763
1 - Ordre du 3 novembre 1915	763
1 - Mutation dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien	763

PARTIE NON OFFICIELLE

1 - Situation politique et militaire de la zone française du Maroc à la date du 6 novembre 1915	764
1 - Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation. — La situation agricole au 1 ^{er} novembre 1915.	764
1 - Direction de la Santé et de l'Assistance publiques. — Rapport mensuel (octobre 1915). — Etude sur la rage au Maroc	764
1 - Nouvelles et Informations. — Réceptions du Jury de l'Exposition de Casablanca. — Conférence faite à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca par M. le Professeur Gentil : « L'Histoire physique du Maroc »	766
1 - Conservation de la Propriété Foncière de Casablanca. — Extraits de réquisition n° 110, 111, 113, 114, 115, 116, 117 et 118	770
1 - Annonces et Avis divers	782

VOYAGE AU MAROC DE M. ALBERT SARRAUT
 Ministre de l'Instruction Publique
 et de M. ABEL FERRY, Sous-Secrétaire d'Etat
 aux Affaires Étrangères
 (Dernière Partie du voyage : Visites à Fez-Meknès)

IV. — FEZ-MEKNÈS

De même qu'ils avaient, sur le front Sud, de Marrakech au Tadla et à Sidi Lamine, apporté aux troupes qui combattent et qui combattent — et par elles, d'ailleurs, à

toutes les troupes du Maroc — le haut témoignage de la confiance et de la gratitude du GOUVERNEMENT, les MINISTRES auraient voulu pouvoir donner le même réconfort de leur présence aux troupes du front Nord, sinon à celles qui sont en pleines opérations pour élargir la route d'étapes Fez-Taza et dont la mobilité ne se prêtait pas à une rencontre, du moins à celles qui, à Ito, à Timhadit, à Anocour, tiennent la ligne avancée de nos postes vers le Moyen Atlas et la Haute Moulouya. L'état des pistes rendues difficilement praticables par des pluies récentes, les nécessités de l'embarquement à Casablanca ne permettent pas aux MINISTRES de réaliser ce désir et leur voyage dans le Nord dut se limiter à la visite de Fez et de Meknès.

Les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL partirent de Rabat en automotrice le samedi 16 octobre, au matin. Ils s'arrêtèrent quelques instants à Kénitra où les officiers, les fonctionnaires, les notabilités indigènes réunis sur le quai de la gare furent présentés. Le RESIDENT GENERAL expliqua rapidement aux MINISTRES le développement si rapide de ce centre de Kénitra, créé de toutes pièces depuis l'établissement du Protectorat et l'essor qu'il est appelé à prendre par sa situation géographique à l'entrée de la magnifique région du Rharb et au bord de ce large fleuve navigable qu'est le Sebou. M. Abel FERRY était, d'ailleurs, de Rabat, venu la veille à Kénitra et, accompagné de M. DELURE, Directeur Général des Travaux Publics, et de M. DE TARDE, Secrétaire Général Adjoint du Protectorat, s'était rendu compte sur place des installations du port, des lotissements et des projets à l'étude.

Nouvel arrêt à Dar bel Hamri pour déjeuner. Les cavaliers des tribus y étaient venus en grand nombre saluer les MINISTRES.

Le cortège s'arrêta quelques instants à Meknès et arriva, vers quatre heures de l'après-midi, à Fez. Les troupes, sous le commandement du Colonel SIMON, rendaient les honneurs. Après les présentations des Consuls étrangers, des autorités et de la colonie, les MINISTRES firent tout le tour extérieur de la ville pour se rendre compte de sa situation et de ses abords, en commençant par le bordj Sud ; ils gagnèrent ensuite les tombeaux des Mérinides, d'où l'on découvre le panorama de toute la ville et d'où le RESIDENT GENERAL et le Colonel SIMON évoquèrent l'histoire et les phases diverses des événements de 1912, leur expliquèrent la disposition de la ville et les plans d'avenir.

Rentrant ensuite à la Résidence de Bou Djeloud, les MINISTRES y reçurent les autorités et notables indigènes : d'abord, le Khalifa du Sultan, accompagné de son Vizir, puis les différents corps constitués de la ville de Fez, Cadis et Oulémas, le Pacha et le Medjless, les Chorfas, les fonctionnaires habous et makhzen, les commerçants notables, qui constituent l'élite de cette Métropole religieuse, intellectuelle et sociale de l'Islam. Les MINISTRES échangèrent quelques paroles avec chaque groupe et furent vivement frappés par la distinction d'esprit et la science des uns, par le sens politique ou l'intelligence des affaires des autres, par le loyalisme de tous et leur désir commun de collaboration active et efficace avec les autorités françaises.

De cette collaboration, les MINISTRES eurent le sentiment plus net encore en assistant le lendemain, dimanche 17, à une réunion du Medjless, cette assemblée municipale purement musulmane, composée de hauts fonctionnaires indigènes et des représentants élus des différents quartiers, fonctionnant suivant la formule la plus complète et la plus féconde du Protectorat : administration par les autorités indigènes, sous le contrôle de l'autorité française. Le Medjless se réunit sous la présidence du Pacha, délibère, vote le budget, établit les programmes à suivre en matière de travaux, de voirie, d'hygiène, administre en un mot la ville, en toute liberté de discussion et de délibération, avec la seule présence du Chef des Services Municipaux, autorité qui conseille et contrôle. Le passage des MINISTRES coïncidait avec l'ouverture de la quatrième année de fonctionnement du Medjless. Le Capitaine MELLIER, Chef des Services Municipaux, le rappela au début de la séance, en présentant l'Assemblée municipale aux MINISTRES, et en esquissant à grands traits l'œuvre qu'elle avait réalisée et le programme qu'elle se proposait de suivre. Un des membres du Medjless salua les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL, les remercia du témoignage d'intérêt qu'ils donnaient au Medjless en assistant à cette séance et exprima les sentiments de dévouement et de fidélité de tous. M. SARRAUT répondit en se félicitant de pouvoir se rendre compte du fonctionnement de cette institution qui avait constitué une

tentative hardie mais dont les effets bienfaisants s'étaient rapidement fait sentir, grâce à la largeur de vues de ses membres, à leur souci du bien public et qui assurait à la ville de Fez une administration si ferme et si éclairée. Il déclara qu'étant ici le témoin de ses travaux, il y trouvait une preuve nouvelle et particulièrement éclatante de la collaboration loyale et sans contrainte qui existe entre le Gouvernement du Protectorat et les autorités indigènes et dont les bienfaits lui étaient si clairement apparus au cours de son voyage.

Pendant la même matinée, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL parcoururent à cheval l'intérieur de la ville, les abords du sanctuaire vénéré de Mouley Idries, le fondateur et le patron de Fez ; ils s'arrêtèrent devant l'Université de Karaouyne, l'égale des grandes Universités de Damas ou du Caire, où l'élite de la jeunesse musulmane d'une grande partie de l'Afrique du Nord reçoit des maîtres les plus réputés l'enseignement religieux, philosophique, juridique. Ils visitèrent les souks et les fondouks où règne une si intense activité commerciale et qui avaient été pour cette occasion brillamment décorés, les médersas, ces monuments de la plus pure architecture arabe où les étudiants vivent et travaillent en commun, les écoles, enfin le Palais du Sultan.

La veille au soir, un dîner suivi de réception avait réuni chez le Colonel SIMON, autour des MINISTRES et du RESIDENT GENERAL, les principales notabilités.

Dans l'après-midi, les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL quittèrent Fez pour Meknès. Dès leur arrivée, après avoir reçu à la gare, les officiers, fonctionnaires, représentants de la colonie française, notabilités indigènes, ils se rendirent pour la visite de ses jardins, de ses bassins, de ses ruines, dans l'immense Aguedal conçu, par le Sultan Mouley Ismaël, à l'image de Versailles que lui avait décrit une Ambassade Chérifienne revenant de la Cour du Roi Louis XIV. Pendant cette promenade, le cortège fut accompagné par une foule considérable de cavaliers venus des tribus, galopant autour des voitures, faisant parler la poudre, donnant ainsi aux MINISTRES et au RESIDENT GENERAL l'escorte la plus enthousiaste et la plus pittoresque. Les MINISTRES visitèrent ensuite l'hôpital Louis, reçurent la colonie française, et le soir, furent les hôtes du Général HENRYS.

Le lendemain 18, ils partaient pour Casablanca où ils devaient s'embarquer dès leur arrivée. Au port, les honneurs leur furent rendus par un bataillon de Tirailleurs Marocains récemment revenus du front de France. Les MINISTRES et le RESIDENT GENERAL passèrent lentement devant les troupes, se faisant présenter les officiers, interrogeant les soldats blessés ou médaillés.

Sur le quai, les MINISTRES furent salués par les autorités régionales et locales, les Consuls, les divers groupements, avec le même cérémonial qu'à leur arrivée et

furent reconduits par le RESIDENT GENERAL à bord du « Venezuela », qui devait les emmener en France.

Avant leur départ, le Général LYAUTEY remercia avec effusion les MINISTRES du voyage qu'ils venaient de faire, d'avoir su, au cours de ces diverses étapes, dire à tous les paroles qu'il fallait pour réconforter les cœurs, ranimer les courages, et d'avoir donné ainsi, dans les circonstances actuelles, une force particulière à l'œuvre qui s'accomplit au Maroc et à ceux qui travaillent dans tous les ordres : militaire, politique, économique ou administratif. Les MINISTRES remercièrent le RESIDENT GENERAL de l'accueil dont ils avaient été l'objet et lui exprimèrent chaleureusement toute la satisfaction patriotique qu'ils avaient ressentie à lui apporter, dans le temps présent, à lui personnellement et à tous ceux, officiers, fonctionnaires et colons, qui participent à l'œuvre française au Maroc, le témoignage du plein appui et de l'entière confiance du GOUVERNEMENT et du PAYS.

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE DU GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF DU 31 OCTOBRE 1915

portant interdiction, dans la zone française de l'Empire Chérifien, de l'introduction, de l'exposition, de l'affichage, de la vente, de la mise en vente et de la distribution du journal « Tribuna ».

NOUS, GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF,

Vu notre Ordre en date du 2 août 1914, relatif à l'état de siège ;

Vu le numéro du 18 octobre de la « Tribuna », journal publié à Madrid, contenant de violentes attaques et des critiques tendancieuses contre la France et les pays alliés ;

Considérant que ces informations sont de nature à troubler gravement l'ordre public au Maroc,

ORDONNONS CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER. — L'introduction, l'exposition dans les lieux publics, l'affichage, la vente, la mise en vente et la distribution du journal « Tribuna » sont interdits dans la zone française de l'Empire Chérifien.

ART. 2. — Les contrevenants seront poursuivis conformément aux articles 2, 3 et 4 de notre Ordre du 2 août 1914, relatif à l'état de siège.

Rabat, le 31 octobre 1915.

Le Général de Division,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.

ORDRE DU 3 NOVEMBRE 1915

LE GENERAL DE DIVISION, COMMANDANT EN CHEF, est heureux de porter à la connaissance des Troupes d'Occupation du Maroc la citation ci-après du Général Commandant la 4^e Armée, qui a valu la Croix de Guerre au Drapeau du Régiment des Tirailleurs Marocains :

« Sous le commandement de son Chef, le Lieutenant-Colonel AUROUX, a enlevé, le 6 octobre 1915, au petit jour, sur un front de plusieurs centaines de mètres, la deuxième position allemande ; s'est porté d'un seul bond à plus d'un kilomètre au delà, a foncé sur l'ennemi surpris dans ses bivouacs, lui faisant subir à la baïonnette des pertes considérables. »

« Le Général Commandant la 4^e Armée,
DE LANGLE DE CARY.

LE GENERAL a aussitôt adressé au Grand Quartier Général, pour le Lieutenant-Colonel AUROUX, le télégramme suivant :

« Je reçois notification de l'ordre de la quatrième Armée citant à l'ordre le Régiment de Tirailleurs Marocains. Cette haute récompense, précieuse sanction de la vaillance des contingents marocains, a retenti ici aux cœurs de tous et je serais heureux que le témoignage en fût porté par la voie de l'ordre à la connaissance du Régiment, en mon nom personnel et au nom des Troupes du Maroc, profondément fières de l'héroïsme de leurs camarades. »

Casablanca, le 3 novembre 1915.

Le Général de Division,
Commandant en Chef,
LYAUTEY.

MUTATION

dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien

Par Arrêté Résidentiel en date du 2 novembre 1915,

M. COLLOMB, Pierre. Emmanuel, Administrateur Adjoint de 2^e classe des Colonies, en service à Settat, est affecté à l'annexe de Boulhaut, en remplacement de M. ROUSSEAU, affecté au Cercle de Mazagan.

PARTIE NON OFFICIELLE

**SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE
DE LA ZONE FRANÇAISE DU MAROC
à la date du 6 Novembre 1915**

Région Taza-Fez. — Beni Ouarain. — Les opérations entreprises par le Colonel Simon en vue d'élargir notre rayon d'action à l'Est d'Aïn-Sbitt ayant atteint le but poursuivi, le groupe mobile de Fez a rejoint sa garnison le 1^{er} novembre.

Les Beni Ouarain n'ont tenté aucune action contre le nouveau poste de l'Oued Matmata. Dans la journée du 31 octobre, un groupe d'environ 300 dissidents, venu à longue distance observer le camp, a été facilement dispersé à coups de canon.

Abdelmalek Mahieddin est encore signalé chez les Gzennaïa. Il a adressé aux groupements dissidents de la région de Taza des proclamations pour les inviter à lui fournir des contingents de harka. Jusqu'à ce jour, ces appels ont été accueillis avec indifférence par ceux à qui ils s'adressent.

Région Tadla-Zaïan. — Le groupe mobile de Tadla-Zaïan, sous les ordres du Général Garnier-Duplessis, a commencé une nouvelle série d'opérations de ravitaillement du poste de Khénifra. Concentré à El Graar, il a quitté ce point le 1^{er} novembre et est arrivé sans incident le 4 novembre à Khénifra.

Région de Marrakech. — Des symptômes d'agitation s'étant manifestés dans quelques fractions de l'Anti-Atlas, au Sud de Taroudant, le Pacha Haïda ou Mouis, à la tête d'une harka, s'est rendu immédiatement sur les lieux pour rétablir l'ordre.

Rien à signaler dans les autres régions.

**DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE
ET DE LA COLONISATION**

La situation agricole au 1^{er} Novembre 1915

Dans la première quinzaine d'octobre, le temps est demeuré clair et chaud, avec de fortes rosées. Les chutes de pluie ont commencé presque partout vers le milieu du mois et la quantité d'eau tombée durant la seconde quinzaine mérite déjà d'être signalée. Les oueds qui étaient à sec ont dès maintenant repris leurs cours et une petite herbe fine apparaît sur les pâturages desséchés.

Le bétail, bien qu'ayant légèrement baissé d'état, se maintient en bonne forme et reprendra rapidement lorsque la pousse spontanée des herbes sera suffisante pour qu'il y trouve sa nourriture.

Sauf dans le Sud, les labours préparatoires pour les céréales ont été commencés dans les terres les plus facilement perméables ; ils ont été favorisés par cette circonstance que les chutes de pluie importantes se sont produites avec des intervalles de beau temps clair et chaud.

Dans le Sud, les semis d'orge à faucher en vert sont faits partout où le sol est irrigable. Sur les marchés affluent le maïs, la luzerne, les pommes de terre et les patates dont les récoltes sont bonnes, et les arrivages de raisins ne sont pas encore terminés, bien que la vigne ait souffert beaucoup de l'oïdium et du mildiou.

La production des aurantiacées s'annonce normale. Les dattes précoces, qui sont les meilleures, commencent à mûrir.

En résumé, la nouvelle campagne agricole s'ouvre sous les meilleurs auspices.

**DIRECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ASSISTANCE
PUBLIQUES**

Rapport mensuel (Octobre 1915)

Le nombre des consultations données, pendant le mois, dans les formations sanitaires, s'élève à 80.373 ; 5.318 vaccinations ont été pratiquées. L'état sanitaire est satisfaisant.

La recrudescence de paludisme estivo-automnal, signalée déjà sur certains points du territoire, est énergiquement combattue par l'emploi de la quinine préventive et curative.

Le groupe sanitaire mobile de Rabat a fait une intéressante tournée dans la région du Bou-Regreg (Hosseïn, Schoul, Ameur).

Le groupe sanitaire mobile de Marrakech a été appelé chez les Sraghna. Il a pu constater une certaine quantité de cas de paludisme autour du poste d'El Kelaa et a profité de son séjour pour faire d'abondantes distributions de quinine et pratiquer de nombreuses vaccinations dans ce milieu, jusqu'ici réfractaire.

Le programme des constructions est poursuivi d'une manière lente sans doute, mais méthodique et proportionnelle aux besoins actuels d'hospitalisation : c'est ainsi que l'infirmerie indigène de Ber Rechid va être mise incessamment à l'adjudication, que les plans des bâtiments destinés aux services généraux et ceux des premiers pavillons de l'hôpital régional indigène de Rabat sont soumis actuellement à l'approbation des services compétents.

La construction des infirmeries indigènes de Boujad, Settât et une mise au point de l'hôpital Cœcard à Fez sont à l'étude.

Diverses améliorations présentant un caractère d'urgence ont été ou vont être apportées à un certain nombre de petites infirmeries.

La rage au Maroc

Sa fréquence. Ce qu'il faut faire pour l'éviter à coup sûr

Une des plus redoutables maladies qui soient, la rage, menace en permanence chacun de nous.

Le Maroc donne asile à une quantité prodigieuse de chiens, de chats et de chacals, animaux très sensibles à l'affection qui nous occupe et toujours prêts à se contagier mutuellement à coups de dents. En effet, dans la majorité des cas, c'est au moyen d'une morsure que le virus rabique envahit l'organisme animal ou humain.

Quelques chiffres donneront une idée de la fréquence de la rage dans le Protectorat.

Depuis le 28 avril 1915, date de sa fondation, l'Institut Pasteur de Rabat a soigné 151 personnes (Européens ou Indigènes) sur lesquelles 56 avaient été mordues, parfois grièvement, par des chiens, des chats ou des chacals qui avaient présenté les symptômes complets de la rage (accès de contractures, désirs furieux de mordre, paralysies variées, etc.).

* * *

Contre la terrible maladie, qui tue à coup sûr dès qu'elle a eu le temps de s'installer chez le mordu, des mesures médicales décisives ont été prises au Maroc. Un Institut Pasteur a été créé, de toutes pièces, à Rabat. En permanence on y trépane de nombreux lapins auxquels on injecte, par voie intracérébrale, le microbe même de la rage. Avec les moelles des lapins ainsi traités, on obtient, après différentes manipulations dont l'exposé sortirait des limites de cet article, une émulsion, de composition variable avec chaque cas particulier, grâce à laquelle l'immunité contre la rage est conférée à la personne qui a été mordue.

Cette immunité est complète, mais à une condition essentielle : c'est que le mordu se fasse traiter par la méthode Pastorienne immédiatement après l'accident.

A partir du troisième ou du quatrième jour après la morsure, les chances de salut ne sont plus aussi nombreuses ; après sept jours, elles baissent nettement.

Il importe donc que la personne mordue prenne d'urgence toutes ses dispositions pour se rendre à Rabat où elle recevra, avec le plus grand empressement, les soins spéciaux que son état réclame.

Le traitement qu'elle aura à subir ne sera pas douloureux — il ne l'a jamais été à l'Institut de Rabat — et il interrompra à peine ses habitudes antérieures.

* * *

Aux faits qui précèdent et qu'il est indispensable de connaître, d'autres sont à rattacher, dont la valeur est sensiblement aussi grande :

1° Il n'est pas nécessaire que l'animal plante ses crocs dans les téguments de l'homme pour que la rage éclate chez ce dernier. Une plaie insignifiante en apparence, soit aux lèvres soit aux doigts, simplement léchée par un animal enragé, peut servir de porte d'entrée au virus.

Dans le cas de plaie léchée, il convient donc de se comporter exactement comme dans le cas d'une morsure.

2° Ce serait une imprudence très grave que de se faire traiter au cas seulement où l'animal aurait montré de son vivant les signes de la rage. Il est des animaux qu'on ne peut observer. Les chiens de bled, qui mordent hypocritement et se sauvent leur coup fait, sont dans ce cas. Il en est d'autres chez lesquels la rage évolue doucement. Enfin, parmi les animaux que l'on peut capturer et mettre en observation, il en est qui meurent de maladies en apparence banale (maladies des jeunes chiens par exemple) et qui, en réalité, ont fait deux affections superposées, dont une extrêmement redoutable, la rage.

3° Lorsqu'un chien, un chat ou un chacal vous a mordu, ou simplement lorsqu'un de ces animaux vous paraît suspect, *ne le tuez pas*. Placez-le, si possible, sous la surveillance du vétérinaire. En agissant ainsi, vous mettez, comme dans le cas où vous l'auriez sacrifié, l'animal dans l'impossibilité de mordre en série de nombreuses personnes et vous permettez, par surcroît, au vétérinaire, de poser un diagnostic sûr, au Directeur de l'Institut Pasteur de Rabat, de fixer un traitement exactement approprié à chaque cas particulier.

* * *

Les conclusions à tirer de ces courtes, mais très importantes, considérations sont les suivantes :

Si vous êtes mordu par un animal enragé ou simplement suspect de rage, consultez un médecin qui vous donnera les premiers soins et dirigez-vous immédiatement après sur Rabat.

Agissez de même si vous avez été léché sur une partie du corps ulcérée ou écorchée.

Ne tuez pas l'animal. Mettez-le en observation chez vous ou chez le vétérinaire de l'endroit. Le vétérinaire fera l'examen et donnera des conclusions. Au besoin, il enverra à l'Institut Pasteur de Rabat le cerveau de l'animal suspect afin de faire les inoculations d'épreuve à des lapins.

Au cas où vous n'auriez pas les ressources suffisantes pour solder les frais de voyage, de traitement et d'hospitalisation, munissez-vous, avant votre départ de la localité que vous habitez, d'un certificat d'indigence à demander soit aux Services Municipaux, soit au Bureau des Renseignements, soit au Chef de Poste.

DOCTEUR SONDAG.

NOUVELLES ET INFORMATIONS

Réceptions du Jury de l'Exposition

Les jurés métropolitains sont arrivés à Casablanca par les courriers de la fin du mois et, se joignant aux jurés locaux, ont constitué le Jury de l'Exposition, dont les opérations se poursuivirent tout le long de la dernière semaine.

Le Résident Général leur offrit, le 30 octobre, un grand dîner auquel assistaient M. de Saint-Aulaire, Délégué à la Résidence, M. l'Intendant Général Lallier du Coudray, Secrétaire Général du Protectorat, les hauts fonctionnaires du Protectorat présents à Casablanca et les membres des Cabinets du Résident Général.

Le dîner fut suivi d'une réception où étaient invités les jurés locaux, les fonctionnaires et officiers de la ville et de la région et les représentants de la presse.

Au cours de cette réception, M. Berti, Commissaire Général de l'Exposition, prononça quelques paroles, exprimant tout d'abord le regret que tous éprouvaient de l'absence de M. Terrier. Il exprima ensuite la reconnaissance du Commissariat Général envers les membres du Jury, qui constituent une élite de commerçants, d'industriels, d'agriculteurs, d'entrepreneurs, de représentants de la science médicale et des arts libéraux, et termina en remerciant le Résident Général de la réception qu'il offrait au Jury de l'Exposition et en portant sa santé ainsi que celle de Madame Lyautey.

M. Bertrand-Taquet, Président de la Section d'alimentation générale, prit ensuite la parole. Il exprima, au nom du Comité Français des Expositions et des membres du Jury, sa surprise devant le tour de force que fut la réalisation d'une Exposition aussi séduisante et sa joie devant son succès, associant dans le même éloge les noms de MM. Berti, René-Leclerc, Tranchant de Lunel, Brau et de Montarnal. Regrettant profondément l'absence de M. Terrier, il lui adressa ses vœux de prompt rétablissement. Il achève son allocution en remerciant le Général Lyautey de l'accueil qu'il avait réservé à ses collègues, qui, tous, admirent l'œuvre accomplie en ce pays, et en invitant l'assistance à crier avec lui : « Vive le Général Lyautey ! »

Le Résident Général, dans une chaleureuse improvisation, dit à ses hôtes combien, après avoir reçu, il y a quelques jours, à l'occasion de la session des Comités d'Etudes économiques, les Français du Maroc, il est heureux de recevoir aujourd'hui les Français de France, de la France *maternelle*, comme le disait si bien M. Sarraut, qui, malgré ses deuils, ses douleurs, ne reste pas indifférente à ceux de ses enfants qui sont loin d'elle.

L'Exposition de Casablanca résume la conception que, dès le premier jour de la guerre, eurent du rôle qu'ils avaient à remplir tous ceux qui devaient rester ici : outiller le Maroc pour qu'il fût une compensation aux pertes effroyables que subissent tant de régions dévastées, pour qu'il constituât peut-être même un gain. Le Résident Général ne veut pas empiéter sur le Commissariat Géné-

ral et les services qui, à l'issue de l'Exposition, feront apparaître dans une documentation aussi complète que possible l'effort donné et le but réalisé. Il lui suffit d'espérer que les membres du Jury se sont rendu compte des résultats qui apparaissent dès maintenant comme certains ; cette Exposition constitue, en effet, un inventaire fidèle de la production et des richesses marocaines ; elle a permis une prise de contact d'abord entre les différentes régions du Maroc qui ont appris à se connaître et à s'entraider, entre l'élément indigène et l'élément européen en vue d'une collaboration plus complète encore et plus féconde, enfin entre les Français du Maroc et les Français de France, entre les importateurs qu'ils sont et les exportateurs que nous sommes.

Un regret cependant plane sur cette réunion : le regret que nous ressentons de l'absence de M. Terrier. Deux hommes ont assuré au premier chef le succès de l'Exposition Franco-Marocaine, en travaillant à sa préparation par un labeur acharné et avec un inlassable dévouement : M. Berti au Maroc, M. Terrier en France. M. Terrier est retenu loin de cette réunion par son état de santé ; c'est un crève-cœur pour tous que de penser qu'après avoir été si longtemps à la peine, il ne soit pas un peu à l'honneur, et ne puisse recevoir lui-même les témoignages qui lui sont dus.

Le Résident Général exprime toute sa surprise heureuse de constater que, malgré les angoisses de l'heure présente, malgré les risques quotidiens, malgré l'incertitude du lendemain, un tel contingent ait pu venir au Maroc dans les circonstances actuelles, contingent valant non seulement par la quantité, mais par la qualité aussi bien des maisons commerciales, industrielles qui y figurent que de leurs représentants les plus qualifiés. Le Général Lyautey y voit à la fois un témoignage de confiance pour le Maroc et une précieuse garantie pour l'avenir, parce qu'il sait que les Français qui sont venus ici emporteront du Maroc une image qui ne sera pas déformée, parce qu'il sait qu'ils seront en France les bons propagateurs de la valeur, de la richesse, de l'avenir du Maroc dont ils auront été les bons témoins.

C'est avec effusion et gratitude que le Résident Général les remercie. C'est avec confiance dans l'utilité de leur venue, en pleine foi dans les destinées de la France et du Maroc, qu'il leur souhaite bienvenue, bon voyage et prompt retour, en emmenant avec eux de la bonne graine de colons français.

Le 3 novembre, le Commissariat Général, à son tour, offrait à l'Exposition, sous la présidence du Résident Général, un grand déjeuner aux membres du Jury, au Comité de Patronage de l'Exposition, aux principales notabilités civiles et militaires et aux membres de la presse.

Au dessert, M. Berti prit la parole en ces termes :

« Mon Général,

« Veuillez me permettre de vous exprimer toute notre respectueuse gratitude pour le très grand honneur

que vous nous avez fait en acceptant de présider cette dernière réunion du Jury de l'Exposition Franco-Marocaine. J'adresse également tous mes remerciements à M. de Saint-Aulaire, Président de notre Comité de Patronage, à M. l'Intendant Général Lallier du Coudray, à M. de Peretti, à M. le Général Barrès, à tous les membres du Comité de Patronage et à toutes les autorités et notabilités qui ont bien voulu répondre à notre invitation.

« Nous avons tenu, pour avoir le plaisir de nous retrouver avant la clôture de l'Exposition et pour nous conformer à la tradition, à rassembler autour de vous, mon Général, le Jury au grand complet : jurés métropolitains, jurés choisis parmi les personnalités commerciales et industrielles du Maroc, jury agricole et jurés pris parmi les fonctionnaires locaux et collaborateurs du Commissariat Général. Plusieurs de ces Messieurs, surtout ceux qui n'habitent pas à Casablanca, ayant déjà quitté notre ville, n'ont pu répondre à notre invitation et nous leur en exprimons nos très vifs regrets.

« A la séance d'ouverture du jury de l'Exposition Franco-Marocaine, que j'ai eu l'honneur de présider, j'ai exposé à ces Messieurs que, par suite de l'absence de plusieurs jurés empêchés d'arriver par la réquisition de l'« Abda », il ne nous était pas possible de fonctionner dans des conditions absolument normales et qu'il fallait nous organiser d'une façon quelque peu improvisée, mais j'exprimais la conviction que, grâce à la bonne volonté de tous, notre Jury, que je qualifiais de Jury de guerre, s'efforcerait de remplir sa mission dans des conditions de régularité absolue et de manière à ce que tous les droits et intérêts fussent sauvegardés.

« Il m'est vraiment agréable, au moment où les travaux du premier degré viennent de prendre fin, de reconnaître le soin avec lequel, dans toutes les sections, ces Messieurs se sont acquittés de leur tâche délicate et de rendre hommage à la compétence et à l'impartialité avec lesquelles ils ont apprécié les produits qu'ils avaient à juger. Je vous remercie de tout cœur, Messieurs, de ce si précieux et dévoué concours.

« Messieurs les Exposants de la Métropole ont eu l'aimable pensée de garnir notre table de superbes surtout et de nous faire savourer les grands crûs de notre cher Pays. Je suis certain de traduire votre sentiment, Messieurs, en leur exprimant toute notre reconnaissance pour cette délicate attention.

« Messieurs les Jurés, en portant votre santé, permettez-moi de boire également à celle de tous vos collègues absents, de tous les exposants métropolitains, des colonies et du Maroc à qui nous devons le succès de notre Exposition, à notre cher M. Terrier, à vous, mon Général, à l'Armée et à notre chère France. »

M. Seigneurie, Président du Jury de l'Alimentation, se lève à son tour :

« Mon Général,

« Messieurs,

« Veuillez permettre au doyen des coloniaux français, présents en ce pays, l'un des doyens également des mem-

bres du Jury de l'Exposition, de vous présenter rapidement, comme une sorte de tryptique, trois époques différentes de sa vie coloniale, susceptibles de permettre d'établir des termes de comparaison et de faire apprécier, avec exactitude, l'œuvre immense qui s'accomplit ici sous nos yeux.

« Premier tableau :

« En 1876, la « Guerrière », ancienne frégate de guerre transformée, portait, vers notre colonie du Sénégal, des troupes d'infanterie et d'artillerie de marine, et parmi les jeunes sous-officiers dont j'étais, qui les accompagnaient, deux avec lesquels je conservai toujours des relations amicales, devinrent l'un le Général de brigade Ganneval (le père Ganneval pour ses subordonnés), qui vint de trouver une mort glorieuse aux Dardanelles, l'autre le Colonel de Gendarmerie Grossin, de la 4^e Légion, dont l'ardent désir de partir au front n'a pas encore été exaucé.

« En ce temps là, notre rôle militaire et colonial, dans cette colonie au moins, se bornait à surveiller les indigènes, prévenir les révoltes et châtier les révoltés ; mais, aucun travail d'aménagement général quelconque, de construction de routes, de chemin de fer, etc., n'était effectué.

« Nous nous bornions seulement, à maintenir l'état de choses existant et, en 1877, lorsque je fus nommé au commandement du Cercle de Rufisque, ville qui possédait déjà un port important, les ordres du Colonel Brière de l'Isle, Gouverneur de la Colonie, qui lui étaient certainement imposés, étaient d'administrer simplement, sans chercher à créer ou transformer.

« Le Commandant du Cercle voisin, celui de Thiès, qui m'honorait souvent de sa visite, le Lieutenant Gallieni, devenu Général, dont je n'ai pas à présenter l'œuvre que tous connaissent, malgré les qualités d'initiative ardente que l'on sentait déjà en lui, dû se borner à surveiller les agissements indigènes.

« Il est vrai, qu'il découvrit parmi les fonctionnaires de mon propre poste un noir d'une haute intelligence, dont il fit plus tard un roi (Mademba-Seye, actuellement encore Almamy de Segou-Sansanding).

« Il est à noter qu'en ce temps, la France était en paix, et le Sénégal pacifié depuis longtemps.

« Deuxième tableau :

« Dix ans après, en novembre 1886, je partais pour le Tonkin, muni de l'appui moral de la Chambre de Commerce de Paris, pour aller organiser une part très importante de l'Exposition d'Hanoï, entreprise par Paul Bert dans des conditions presque identiques à celle de Casablanca.

« Le Tonkin, en effet, était loin d'être pacifié, il ne le fut que de longues années après. Cependant, la mort de Paul Bert survint en pleine période d'organisation, et son successeur, M. Bihourd, ne jugea pas à propos de compléter, sur ce point, l'œuvre de son prédécesseur, de sorte que cette manifestation commerciale et industrielle,

fut loin d'avoir l'ampleur et le fini de celle que nous admirons ici.

« En ce temps-là, les grands travaux de viabilité, construction de routes, ponts, voies ferrées, etc., étaient seulement dans cette colonie à l'état de projet lointain, et je dois ici le répéter, si le Tonkin n'était pas complètement pacifié, la France était en paix.

« Troisième tableau :

« Dans le but de prendre une part modeste à la manifestation industrielle et commerciale, dont vous avez eu l'heureuse idée, mon Général, et qui fut organisée sous vos auspices, et de visiter au moins partiellement le Maroc, devenu Protectorat français, nous sommes venus, mes collègues et moi, dans ce pays. A peine débarqués, nous avons été d'abord agréablement étonnés, puis prodigieusement intéressés, enfin émerveillés, à mesure que notre cerveau s'ouvrait à la compréhension de l'œuvre considérable, immense, (je dirais colossale, si ce mot n'était trop employé par les Barbares qui nous l'ont volé), et que vos collaborateurs, tout dévoués à vous et à elle, accomplissent avec méthode, précision, rapidité, perfection, dévouement : construction de milliers de kilomètres de routes magnifiques, de travaux d'art, exécutés avec une perfection absolue, de chemins de fer stratégiques, pendant que s'accomplissait la préparation des autres, création ou transformation de villes, etc.

« En ce qui me concerne surtout, je ne pouvais m'imaginer, que les méthodes coloniales que nous suivions en 1876, puis en 1886, fussent aussi totalement renversées.

« Je me rends bien compte, que les conceptions des dirigeants de la Métropole se sont peu à peu transformées : mais je me suis rendu compte aussi que pour concevoir un programme aussi vaste, aussi complet et en diriger l'exécution d'une façon aussi méthodique et parfaite, à l'heure terrible et grave où nous vivons, il fallait être l'homme que vous êtes, mon Général, c'est-à-dire un vrai Français dans l'acception la plus haute que nous donnons à ce titre, un grand Français.

« Veuillez pardonner, mon Général, à un simple citoyen qui n'a pas l'habitude de tourner les louanges, de vous dire simplement, mais du fond du cœur, ce qu'il pense, ce que nous pensons tous.

« Pour avoir conservé le Maroc à la France, dans les terribles circonstances où nous nous sommes trouvés, où nous nous trouvons encore, et pour avoir été et être toujours le grand ouvrier qui travaille constamment à aménager ce pays qui devient un prolongement de la France, en augmentant ainsi sa richesse, sa puissance, sa force de résistance aux agressions futures peut-être, je me permets de déclarer, avec une respectueuse conviction, que nul plus que vous n'a bien mérité de la Patrie.

« Je bois à vous, mon Général, à votre Œuvre si grande et si haute, à vos collaborateurs si dévoués et au glorieux avenir de notre France si noble, si brave et si belle. »

M. Bertrand-Taquet prononça alors l'allocution suivante :

« Mon Général,
« Monsieur le Commissaire Général,
« Messieurs,

« Au nom des membres du Jury, venus à cette brillante Exposition de Casablanca représenter l'Enseignement, les Beaux-Arts, le Commerce, l'Industrie, l'Agriculture, les Travaux Publics, je tiens à remercier M. le Commissaire Général de toutes ses délicates attentions pour nous faciliter l'achèvement de nos travaux.

« J'y associe M. René Leclerc, Secrétaire Général, et tous ses autres collaborateurs.

« Je tiens à renouveler ici à M. Tranchant de Lunel, à M. l'Ingénieur Brau, toutes nos félicitations pour l'artistique et heureuse construction des Pavillons. Je joins à eux, dans mes compliments, tous les architectes brillants qui y ont collaboré.

« Au nom de tous les Exposants, j'exprime à M. de Montarnal nos remerciements les plus reconnaissants pour son rôle technique si bien, si aimablement, si intelligemment rempli du commencement à la fin de cette Exposition.

« Au nom de tous, je suis particulièrement honoré de saluer, vous, mon Général, M. de Saint-Aulaire, M. Lallier du Coudray, M. de Peretti, M. le Général Barrès, le Pacha de Casablanca, tous les éminents Chefs de service civils et militaires du Protectorat, toutes les hautes personnalités de la Région et de la Ville, qui nous entourent.

« J'adresse un témoignage particulier de reconnaissance à tous ceux qui, avec tant d'amabilité, nous ont pilotés, guidés, dans ce pays nouveau dont nous ignorions tout : le Cabinet Militaire et Civil du Résident Général, le Colonel Pellegrin, M. Revilliod, MM. Savignoni, de Sainte-Marie, Nehlil, le Capitaine Guintrand, le Lieutenant Lestre de Rey.

« J'exprime le regret de tous de ne pas voir réuni à nous, à cette table, M. Terrier, à qui nous devons tant de reconnaissance pour la réalisation brillante de cette Exposition.

« Le succès de cette Exposition rendra plus vifs encore les regrets de nos collègues de France que cette époque tragique a empêchés de venir.

« Nous, les favorisés, qui avons pu arriver, nous sommes stupéfaits et sous le charme de ce pays, conquis, organisé d'hier, où nous avons été si bien reçus, si bien accueillis, que nous ne le quitterons pas sans tristesse.

« La tradition constante du Jury et du Comité des Expositions aurait voulu que ce fût nous qui fussions aujourd'hui les amphitryons.

« Notre arrivée tardive, la fête des Morts, de ces morts qu'aujourd'hui on ne peut trop honorer, puisque tous nous en avons à pleurer, à regretter et à venger nous a empêchés d'avoir cet honneur.

« Nous remercions donc M. le Commissaire Général de l'avoir fait et d'avoir consenti à admettre à cette table

où nous sommes si heureux d'être conviés, ces merveilles de l'art français qui sont devant nous, nos vins mûris au soleil de France et toutes ces liqueurs françaises, qui nous apportent aux lèvres le goût de la Patrie.

« N'oublions pas d'adresser un souvenir au Comité Français des Expositions et à son éminent Président, M. le Sénateur Dupont, dont l'action aux Expositions, en Italie et en Belgique, a créé cette irrésistible sympathie à la cause française qui a fait les fidèles compagnons d'armes aujourd'hui.

« Mon Général, « Partir, c'est mourir un peu » a dit le poète ; pour nous, partir, c'est regretter et désirer revenir en ce pays où vous nous avez reçus si courtoisement et avec une cordialité dont nous sommes touchés.

« Nous y reviendons dans la personne de nos fils, à qui vous avez préparé les voies et qui feront tout pour continuer votre œuvre, cette œuvre qui honore votre nom, la France et la Civilisation.

« Dire vos mérites, je n'oserais, mon Général, et puis le temps me manquerait. Qu'il me suffise de vous assurer que là-bas, dans la France que vous avez agrandie ici, nous ferons une propagande active pour vous aider et faire connaître les extraordinaires résultats acquis au Maroc, et qui seront un fleuron nouveau à la couronne des gloires déjà conquises par vous.

« Messieurs, je termine en vous conviant à porter avec moi un toast à Madame Lyautey, cette créatrice de toutes les œuvres de bienfaisance au Maroc, au Général Lyautey, conquérant, organisateur de ce Maroc, où, même en ces temps troublés, on sent la France grande, forte, respectée et où l'on se sent fier d'être citoyen de notre Patrie : la République Française. »

Le Résident Général porte ensuite le toast suivant :

« Quelque soit mon désir de ne pas parler, il n'est pas possible de me dérober au devoir de sanctionner de ma parole de Chef les éloges que vous venez d'adresser aux organisateurs de cette Exposition, à son Commissariat Général, à M. Berti, qui a prouvé, une fois de plus, ce que peut l'unité de direction mise au service d'une volonté.

« Pour ce qui est des témoignages élogieux que vous avez bien voulu tous m'exprimer, je les accepte, parce qu'ils ne s'adressent pas à ma personne, mais à des principes. S'il a été réalisé une œuvre utile au Maroc depuis trois ans, ce n'est pas parce qu'il avait à sa tête le Général Lyautey, mais parce qu'il avait un Chef, et un seul, et que ce Chef est le même depuis trois ans ; c'est parce que, ainsi, ce pays a bénéficié de l'unité de vues et de la suite dans l'action.

« Je me souviens d'avoir lu dans les récits d'un voyageur que ses navigations avaient, entre 1830 et 1850, porté cinq ou six fois à Terre-Neuve et à Saint-Pierre-et-Miquelon, les deux colonies anglaise et française voisines, ce qui suit : « A mes voyages, j'ai toujours trouvé à Terre-Neuve un Gouverneur anglais qui était un homme très médiocre, et à Saint-Pierre-et-Miquelon un Gouverneur français d'une valeur supérieure. Cependant, à chacun de mes

voyages, je constatais des progrès notoires à Terre-Neuve, et la stagnation et l'inertie à Saint-Pierre. C'est que le Gouverneur anglais médiocre était toujours le même, tandis que le Gouverneur français de valeur supérieure était toujours différent ».

« Soyez sûrs que je me suis rendu compte mieux que personne des tâtonnements par lesquels nous avons passé ici, des erreurs ou des fautes qu'a pu commettre mon Administration, mais, les reconnaissant, je me suis efforcé et je m'efforce chaque jour de les corriger et je puis tirer de mon expérience tout son profit. Si plusieurs s'étaient succédé dans le même temps, ils auraient vraisemblablement corrigé mes erreurs, mais ils y auraient ajouté les leurs.

Un autre que le Général Lyautey eût tout aussi bien ou mieux fait ici, pourvu que, comme à moi, on lui eût laissé le temps et l'autorité.

Ce n'est donc pas à moi que s'adresse votre approbation mais aux principes éternels et féconds : la suite, la stabilité, l'unité de commandement.

« Partout et toujours ils porteront les mêmes fruits, et comme notre pensée revient sans répit à la grande lutte où se jouent nos destinées, félicitons-nous si ces mêmes principes assurent le succès à nous, à nos alliés, pour le triomphe desquels ne feront en tout cas jamais défaut la vaillance, le dévouement illimité, l'esprit de sacrifice des peuples et des armées. »

Ces très cordiales réunions ont permis aux représentants du commerce et de l'industrie du Maroc et aux envoyés de la Métropole de se connaître ; il est hors de doute que de cette prise de contact résulteront des relations suivies et qui auront les plus heureuses conséquences pratiques pour le développement économique du Protectorat.

Conférence faite à la Salle des Conférences de l'Exposition de Casablanca par M. le Professeur Gentil : « L'Histoire physique du Maroc ».

Il faut remonter bien loin dans le passé des temps historiques pour avoir les premières données sur la Géographie du Maroc. Déjà, onze siècles avant l'ère chrétienne, les Phéniciens, peuple de marchands et de navigateurs, débordaient la mer intérieure entre les deux colonnes d'Hercule, installaient des comptoirs sur les côtes de l'Ibérie, notamment à Cadix, débarquaient au Maroc Occidental où ils entraient en relation avec les nègres du Soudan. Il ne reste rien d'écrit sur leurs voyages, mais le nom d'Atlas semble dériver du nom Adrar colporté par eux et adouci dans la bouche des Grecs. On sait que, par ce mot, les Berbères désignent la grande montagne.

Carthage étendit ses provinces sur toute l'Afrique du Nord : un amiral Carthaginois effectua un voyage célèbre qui, sous le nom de Périple d'Hannon, n'est, en réalité, qu'un raid effectué jusqu'à Sierra Leone, sur la côte occidentale d'Afrique.

Les Grecs ignorent la Méditerranée Occidentale parcourue par les Phéniciens. Pour Homère, l'Afrique était la Lybie habitée par les Ethiopiens et le détroit de Gibraltar était la source de l'Océan, ce fleuve mystérieux qui entourait la terre. Mais les progrès accomplis dans la navigation et les sciences astronomiques permirent aux Grecs d'étendre peu à peu leurs connaissances géographiques résumées sur la Mappemonde d'Hécatee (500 ans av. J. C.). Pour la première fois, on voit figurer une chaîne d'Atlas, au Sud de laquelle vivent les Atlantes. En l'an 220, Eratosthène, Hipparque, font paraître les premières projections géométriques ; mais la mesure de l'arc de méridien d'Eratosthène, qui était assez approximative, est diminuée d'un tiers par Posidonius, et cette évolution, admise plus tard par Ptolémée, aura, pendant longtemps, une fâcheuse influence sur la cartographie ancienne.

Après la chute de Carthage, les Romains occupèrent le Maroc sous le nom de Mauritanie tingitane. Mais leurs cartes, dressées par les *mensores*, comparables à nos anciens Ingénieurs militaires, ont été perdues. Parmi les expéditions romaines, on peut citer l'Exploration entreprise par Polybe (145 av. J. C.) et, plus tard (47 av. J. C.), l'expédition de Suetonius Paulinus qui s'avança à travers l'Atlas vers les sources de la Malua (Mlouya), reconnut le Guir qui, par suite de la notation vicieuse de Ptolémée, fut reporté beaucoup plus au Sud et confondu avec le Niger qui se jette dans le golfe de Guinée.

L'Atlas de Ptolémée est le premier que nous aient laissé les cartographes anciens. Bien que le manuscrit soit égaré, il nous est connu par des copies et des traductions des géographes arabes ; mais la première édition latine ne parut que très tard, au début du 15^e siècle, à Florence. Ptolémée, né à Peluse, dans la basse Egypte, était géomètre et astronome. Vers l'année 140 de l'ère chrétienne, il a dressé, d'après tous les documents existants, des tables où il transformait en positions fixées par la longitude et la latitude les éléments d'itinéraires connus. Malheureusement, cette œuvre si remarquable est entachée de grosses erreurs à cause du manque d'esprit critique de son auteur qui lui faisait accepter des documents provenant de sources très inégales. De plus, le géographe alexandrin adopta, pour la valeur de l'arc du méridien, le chiffre trouvé par Posidonius, si éloigné de la réalité. Il en est résulté des déformations monstrueuses de ses cartes ; c'est ainsi que la Méditerranée est plus longue d'un tiers de ce qu'elle est en vérité. Et ces erreurs de la cartographie ptoléméenne ont pesé sur la géographie jusqu'à la fin du 17^e siècle. Quoiqu'il en soit, l'image que Ptolémée nous a donnée du Nord-Ouest africain rappelle fidèlement l'état des connaissances, à son époque, sur cette partie du continent noir.

Cette époque est suivie d'une période de stagnation, puis de décadence. Au Moyen Age, on revient aux conceptions anciennes, on nie la sphéricité de la terre, on donne du monde des images bizarres parsemées de monstres.....

Mais à côté de ces productions fantaisistes, se prépa-

rent des cartes déjà précises, grâce aux « portulans ou routiers » des navigateurs italiens et catalans du 14^e siècle. Par l'usage de la boussole, d'importation arabe, et par un sentiment très juste de l'évaluation des distances, ces marins étaient parvenus, en juxtaposant sur parchemin leurs nombreux itinéraires, à donner de la Méditerranée une image très précise. Les plus anciens de ces portulans sont ceux de Visconti (1331) et de Dulcéri (1339), dont s'est inspirée la carte catalane probablement due aux Juifs Cresques des Baléares (1375). La chaîne de l'Atlas y est figurée, coupée par une brèche appelée la porte de Dera : c'est sans doute le col de Telouet qui fait communiquer la région atlantique avec le Sahara.

Les géographes arabes, imbus des œuvres de Ptolémée, font faire un pas à la géographie du Moghreb. On peut citer parmi eux Ibn Haukal (10^e siècle), El Bekri (11^e siècle), Ibn Saïd (13^e siècle), Ibn Batouta (14^e siècle). Mais deux grands noms s'élèvent au-dessus des autres, ceux d'Edrisi et d'Aboulfeda. Malheureusement, l'élément descriptif et historique domine dans leurs œuvres ; quant à leurs cartes, ce sont des images informes, bien en retard sur celles de Ptolémée.

Le renouveau géographique des 15^e et 16^e siècles se fait sentir en Allemagne, à Nuremberg et en Flandre vers la fin du 16^e, avec l'école d'Ortélius et de Mercator. Grâce à l'influence des portulans, le tracé des côtes est en progrès sur les cartes de Ptolémée ; de plus, ces cartes fourmillent de renseignements tirés des géographes arabes, notamment d'Edrisi et de Léon l'Africain, ainsi que de l'historien espagnol Marinol ; mais elles montrent toute l'incertitude des connaissances géographiques sur le Moghreb.

Or, voici que les progrès de la science, notamment de l'astronomie, vont renouveler la cartographie ancienne au 17^e siècle. Le télescope est inventé. Galilée vient de découvrir les « lunes » qui gravitent autour de Jupiter et Cassini publie les tables des éclipses de ces satellites. La mesure de l'arc du méridien, tentée entre Paris et Amiens par Fernel, est réalisée avec toute la rigueur scientifique par Jean Picard. On se rend compte alors des erreurs énormes qu'il faut corriger sur les cartes et c'est à un Français, Guillaume Delisle, que revient l'honneur de cette réforme radicale.

Ses cartes de 1700 donnent une image du monde où toutes ses parties sont réduites à leurs justes proportions. L'erreur de Ptolémée, qui allongeait la Méditerranée d'un tiers, a vécu.

On voit pour la première fois la carte du Maroc prendre figure : l'Oued Draa et l'Oued Sous sont à leur place, l'Atlas a sa véritable direction, l'oasis du Tafilet est bien placée entre le Draa et l'Oued Ziz, etc....

Un nom célèbre devait bientôt éclipser celui du grand réformateur. Les travaux de Bourguignon d'Anville, par la sagacité de leur auteur, par la pénétration d'esprit et le discernement qu'il montre dans le dépouillement des données accumulées dans les tables géographiques, réalisent un grand progrès sur ceux de son devancier. Entre

La Mappemonde de Guillaume Delisle (1723) et celle de Bourguignon d'Anville (1761), il y a une différence énorme ; et cependant, les matériaux utilisés ont été à peu près les mêmes. Si l'on rapproche les cartes du Nord-Ouest africain de ces deux auteurs, on constate que celle de Bourguignon d'Anville paraît vide. Et il en est ainsi de toute l'Afrique de d'Anville, ce géographe célèbre ayant fait table rase, dans l'établissement de ses cartes, de toutes les erreurs transmises par la tradition. L'Afrique nous apparaît alors comme à peu près inconnue et il en sera longtemps ainsi, jusqu'au jour où des explorateurs modernes nous auront fait connaître le continent noir.

On sait la grande part qui revient à la France dans cette épopée africaine.

Le Moghreb a été, au Moyen Age, l'un des pays les mieux connus du monde, grâce à la documentation des géographes arabes ; mais cette période héroïque a été suivie d'une longue stagnation par suite de l'opposition des musulmans à toute pénétration chrétienne. Il en résulte que, tandis que la cartographie progressait rapidement partout ailleurs dans le bassin Méditerranéen, grâce aux moyens perfectionnés mis à la disposition des topographes dès le 18^e siècle, le Maroc nous apparaissait, au siècle dernier, comme relativement inconnu : et, cependant, de hardis explorateurs dirigeaient de ce côté leurs efforts dès l'année 1800.

Un consul britannique, alors installé à Agadir, James Grey Jackson, publiait un bel ouvrage avec une carte du Haut Atlas Occidental et de l'Anti Atlas. Puis, un célèbre voyageur, Badia, parcourait le Moghreb de 1803 à 1806, sous le costume musulman et le nom d'Ali Bey el Abbassi. Après avoir traversé le pays de Tanger à Fez, longé la côte jusqu'à Azemmour et atteint Marrakech, il revint à la capitale du Nord et poussa jusqu'à Oudjda par Taza. Indépendamment des documents archéologiques et sociologiques qu'il a rapportés, il réalisa un grand progrès sur la cartographie du Maroc, par ses itinéraires et ses positions astronomiques. Jusqu'à lui, on croyait que l'Atlas, parti du Sud, aboutissait au Nord au Djebel Moussa ou deuxième colonne d'Hercule; Badia fût, au contraire, frappé de ce fait qu'un large sillon séparait la chaîne côtière méditerranéenne de l'Atlas. Le Rif était désormais distinct de l'Atlas marocain et la carte de ce voyageur donne une idée exacte de l'ensemble du relief du Maroc.

L'occupation de l'Algérie par la France, en 1830, donna une impulsion nouvelle à la cartographie du Nord de l'Afrique et le Moghreb en bénéficia : deux intéressants essais de synthèse paraissent de 1845 à 1848. L'un de l'ingénieur Renou, l'autre du capitaine Beaudoin.

La conférence de Madrid, en facilitant le séjour des Européens au Maroc, ouvre une ère nouvelle à partir de 1860.

Les voyages de l'explorateur allemand Gerhardt Heide à travers l'Atlas et le Tafilet (1860-1864), les travaux de la mission anglaise Hooker et Ball dans l'Atlas de Marrakech (1870), le raid de l'explorateur allemand Peter Lenz, de Tanger à Tombouctou, par le Sous et le

Draa, inaugurent cette nouvelle période. Parmi ces travaux, ceux de la mission anglaise s'élèvent au-dessus des autres. C'est au cours de ce voyage, que Hooker vit, d'un sommet élevé du Haut Atlas, se profiler vers le Sud une chaîne basse à laquelle il a donné le nom d'Anti-Atlas, par suite d'une analogie supposée avec l'Anti-Diban.

C'est aux années 1883-1884 que remontent les voyages du vicomte Charles de Foucauld. Ces mémorables reconnaissances marquent une époque dans l'exploration marocaine. Et l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans son œuvre du soin et de la précision avec lesquelles il a relevé ses itinéraires ou de la riche documentation sociologique dont il a embelli son texte. Il semble bien qu'à ce dernier point de vue, sa tâche ait été facilitée par le costume de rabbin qu'il avait revêtu, car s'il est difficile d'informer auprès des musulmans sans éveiller leur méfiance, il n'en est pas de même auprès des Juifs.

Une mission militaire française a été créée, en 1877, auprès du Sultan Moulay Hassan. Grâce à elle, les capitaines Erckmann, Levallois, Thomas, le commandant de Breuille traversent des régions inexplorées et en rapportent d'intéressants itinéraires topographiques.

Puis, la mission anglaise de Joseph Thomson (1888), consacrée au Sud Marocain, apporte, du flanc septentrional du Haut Atlas de Marrakech, de précieux documents, une carte hypsométrique et le premier essai de carte géologique. Des profils transversaux donnent même une première idée de la structure de la grande chaîne.

Les voyages de La Martinière ont surtout un intérêt archéologique ; ce voyageur pousse une pointe dans le Sous et il renouvelle, par Taza, la mémorable traversée de Badia entre Fez et Oudjda.

On a fait quelque bruit autour des voyages, en pays makhzen, d'un géographe allemand, Théobald Fischer, qui s'était fait une spécialité de l'étude du bassin de la Méditerranée. Mais ses travaux, que l'on peut dire corrects, ne brillent pas par l'originalité des vues ni des interprétations ; par contre, le don de l'imitation, si cher aux Germains, transpire à chaque page de son œuvre. Mais, si cette qualité allemande peut être utile en matière commerciale, lorsqu'elle ne s'embarasse pas trop de scrupules de conscience, elle est extrêmement dangereuse lorsqu'il s'agit de la recherche de la vérité. Nous verrons, à ce sujet, à quelles erreurs graves Théobald Fischer s'est exposé. Son compagnon de voyage, le comte von Pfeil, est resté bien au-dessous de son compatriote.

À la même époque, le docteur Weisgerber faisait une série d'explorations fort instructives, dont il réunissait les résultats en un beau volume.

Le capitaine Larras, attaché à la mission militaire, faisait en bled makhzen une série de levés de reconnaissances à grande échelle qui, publiés par le Service géographique de l'Armée, ont été plus tard d'un grand secours aux troupes d'occupation. Puis, le marquis de Segonzac effectuait ses beaux voyages ; l'audacieux explorateur n'hésitait pas à affronter les régions inhospitalières du Bled es Siba. Ses traversées du Rif et du Moyen Atlas,

son ascension de l'Ari Aïachi, l'un des points culminants du Haut Atlas, lui permettaient de rapporter de précieux documents et il nous faisait connaître, en un style coloré, ses multiples impressions sur des régions à peu près inconnues.

Depuis l'accord franco-anglais de 1904, et malgré le souffle d'agitation qui a passé sur ce pays au cours des dernières années, un grand effort a été réalisé par la science française sous l'impulsion du Comité du Maroc. Le marquis de Segonzac m'offrait l'occasion d'aborder les régions montagneuses de l'Atlas et, depuis, ce pays musulman n'a cessé d'occuper la plus grande partie de mon activité. D'autres voyageurs, Brives, Lemoine, Doulié, René-Leclerc, etc., contribuaient aussi à accroître le patrimoine scientifique de la France dans le Nord-Ouest africain.

Le Général Lyautey avait déjà, par une méthode aussi habile que personnelle, étendu la paix française à de vastes territoires dans la zone algéro-marocaine, créé un véritable service topographique à Aïn Sefra, réuni des collections, grâce à l'accueil bienveillant qu'il réserve à tous ceux qui s'intéressent à la science, lorsque les événements graves de l'assassinat du docteur Mauchamp à Marrakech, du massacre des ouvriers du port de Casablanca étaient le prélude de l'établissement de notre Protectorat : Oudjda était occupée, nos troupes débarquaient en Chaouïa.

L'ère des explorations était close. La France allait déverser au Maroc le trop plein de ses trésors d'énergie et de science.

Et l'on vous a déjà dit, d'autres vous diront encore, l'œuvre gigantesque réalisée en si peu d'années dans ce pays musulman, sous l'impulsion féconde de l'éminent Français qui a été appelé à en présider les destinées.

Nous sommes aujourd'hui en possession de documents topographiques qui permettent de se faire une idée assez exacte de la configuration du Moghreb. Les levés réguliers du Service Géographique de l'Armée, complétés par des itinéraires d'explorateurs dans certaines régions non encore soumises, nous donnent actuellement une image assez nette du Maroc, sur la carte du bassin Méditerranéen.

Nous allons essayer maintenant de nous faire une idée de la genèse, de la structure de ce pays Nord-africain ; et, par une analyse des grands phénomènes, des causes qui ont présidé à l'évolution de cette partie de l'écorce terrestre, nous allons tâcher d'en déduire quelques conclusions relatives à la constitution de son sol, de son sous-sol, de la situation physique du Maroc dans le Nord de l'Afrique. Enfin, nous tenterons d'envisager encore les relations de l'orographie de ce pays avec le Sud de l'Europe et même avec le continent américain.

On ne savait à peu près rien sur ces grands problèmes au début de notre siècle et, à ce point de vue, le Moghreb était peut-être plus inconnu que tout autre : je serais heureux de vous pénétrer un peu de ce qu'a pu réaliser la science française en quelques années. Mais, dans le but

de faciliter la tâche un peu ardue qui m'incombe de vous exposer ces résultats, vous me permettez de vous romémorer en quelques mots les grandes causes qui régissent les transformations successives, autrement dit l'évolution de la surface de la terre.

Tous les naturalistes sont d'accord avec les physiciens et les astronomes pour admettre la théorie de Laplace sur l'origine première de notre globe. A une époque extrêmement lointaine, des substances fluides et gazeuses étaient répandues dans l'espace infini. Par une condensation de cette matière cosmique, il s'est formé, soit un immense globe de feu qui, en éclatant, en aurait donné un très grand nombre d'autres. ou bien cette condensation s'est faite en de nombreux points : ainsi se sont formés les astres, ainsi a pris naissance le Système des mondes. Parmi ces astres, comme le soleil, les étoiles, il en est qui se sont refroidis, du moins à leur surface, ce sont les planètes. La terre est une planète, la lune également ; mais la lune nous apparaît maintenant comme immuable, sa surface n'ayant guère changé depuis l'époque de son premier refroidissement. Elle se montre comme hérissée de volcans : on est frappé, quand on examine cette planète au télescope, de la ressemblance d'un paysage lunaire avec un paysage volcanique terrestre. Au contraire, nous voyons, à la surface de la terre, la plus grande variété de formes de reliefs : des montagnes, des mers, de grandes plaines, des cours d'eau, des volcans. Et cette différence capitale, jointe à cette circonstance que la vie n'existe pas à la surface de la lune, tandis qu'elle est intense sur la terre, tient à ce que la lune n'a pas d'atmosphère tandis que la terre en a une. L'écorce terrestre a dû affecter, à une époque antique de son histoire, la même forme que celle de la lune et nous pourrions dire que cette dernière planète est une terre mort-née.

La terre n'a pas tardé à se modifier. Dès que le refroidissement a été suffisant, de l'eau, qui faisait partie intégrante de la matière cosmique et qui imprégnait son atmosphère gazeuse, s'est précipitée sur notre globe pour former les Océans, dont la profondeur, les limites des rivages, ont subi de perpétuels changements auxquels nous assistons encore de nos jours.

Pourquoi ces transformations continues ? Parce que l'écorce terrestre n'est pas stable, qu'elle est en perpétuel mouvement. Tout d'abord, elle n'a guère plus de 50 kilomètres d'épaisseur parce qu'au delà de cette profondeur les températures doivent dépasser 2.000 degrés : or, peu de substances solides résistent à de telles températures. Tout semble donc fondu dans la grande masse de notre globe et cette idée a été admise pendant longtemps à cause des manifestations des volcans, ces appareils naturels qui mettent en communication temporaire la surface de la terre avec ses parties plus ou moins profondes. Mais, une grande objection a été faite à la théorie du « feu central », notamment par Sir William Thomson : si la terre était un globe incandescent entouré d'une croûte solide de quelques 50 kilomètres d'épaisseur, c'est-à-dire d'une simple pellicule relativement à sa grande masse.

cette écorce terrestre devrait, comme la mer, subir l'influence des attractions combinées du soleil et de la lune ; autrement dit, un phénomène de marées.

Cette objection a été récemment levée. L'écorce terrestre subit, en effet, en chacun de ses points, comme les océans, deux mouvements diurnes d'exhaussement qui sont séparés par deux mouvements d'affaissement. C'est ce que l'on a appelé la respiration de la terre, qui est due aux mêmes causes que les marées océaniques. Nous sommes donc naturellement conduits à admettre que le refroidissement de notre globe se continue. Il se produit ainsi une diminution de volume de la masse interne et, par suite, une contraction de l'écorce terrestre. Telle est l'une des causes de la formation des chaînes de montagnes, telle est aussi la cause originelle des volcans et des tremblements de terre. Examinez un ballon baudruche rempli de gaz, vous verrez, à un moment donné, ce ballon se dégonfler et sa surface se rider en raison de la moindre expansion des gaz enfermés. Or, ces rides sont relativement bien plus grandes que celles qui marquent, à la surface de notre globe, les chaînes de montagnes.

En réalité, l'évolution de la terre est plus complexe. A ces jeux de l'écorce terrestre, dus à des forces internes, viennent s'ajouter les effets de phénomènes encore plus puissants d'origine atmosphérique. L'eau des mers, des lacs, subit, sous l'influence des rayons solaires, une évaporation constante ; elle s'élève ainsi dans l'atmosphère pour retomber en neige sur les sommets des montagnes où elle forme des accumulations, des glaciers, qui exercent, par suite de leur déplacement constant, sur le fond des vallées qu'ils remplissent, une action d'usure, de rabotage des roches sous-jacentes. Il en résulte des moraines de boues ou de blocs usés. Quant à l'eau de fusion et à l'eau des pluies, elle donne lieu à la formation des cours d'eau.

L'action érosive exercée par les rivières sur les parois des vallées qu'elles sillonnent est considérable. On peut s'en rendre compte par les torrents qui roulent des cailloux arrondis, par les graviers, les sables, les limons qui encombrant les thalwegs des grandes plaines. Ces débris de roches triturés sont en partie entraînés à la mer sur le fond de laquelle ils se déposent et où ils viennent se mélanger aux produits de la désagrégation des rivages des falaises sous l'action des vagues. Enfin, au large, ce sont des dépôts fins vaseux qui encombrant les grands fonds.

Ainsi se forment les terrains sédimentaires, qui renferment les débris des organismes de plantes et d'animaux vivant sur le continent, de poissons, de coquilles de mollusques qui peuplent les mers, et l'étude de ces vestiges de la vie ancienne, qui constituent la paléontologie, permet au géologue d'établir la chronologie des sédiments superposés. S'il n'est pas autorisé à dater de façon absolue les différents terrains des époques géologiques, de dire le nombre de siècles qui nous séparent de leur formation, par contre, il peut de façon précise dire leur âge relatif et synchroniser à grande distance des terrains de compositions différentes. C'est ainsi qu'on distingue les terrains

primaires, qui renferment les terrains carbonifères ; les terrains secondaires, jurassiques ou crétacés ; les terrains tertiaires ; enfin, les terrains quaternaires qui datent d'une époque qui a vu l'apparition de l'homme.

Chose curieuse — et c'est là l'une des plus belles conquêtes de la géologie moderne — il est aujourd'hui établi de façon irréfutable qu'une grande chaîne de montagnes s'est toujours établie sur l'emplacement ancien d'un grand fond océanique.

Une fosse océanique, qui correspond à une zone faible de l'écorce qui s'effondre progressivement, est envahie par les eaux marines et se comble peu à peu par des sédiments. L'observation démontre que des épaisseurs considérables de dépôts vaseux, sableux, peuvent dès lors s'accumuler dans ces dépressions ; mille, deux mille et même dix mille mètres d'épaisseur de sédiments peuvent ainsi s'y superposer. Puis, lorsque l'affaissement du fond s'arrête, par suite d'un jeu contraire des deux parois de l'écorce terrestre qui l'encadrent et qui se mettent à se rapprocher, les terrains marins sont comprimés ; de leur position primitivement horizontale ils sont redressés, ils prennent des contorsions, on dit qu'ils sont plissés et un exhaussement consécutif émerge de tous ces dépôts en donnant naissance à la chaîne de montagne dont le caractère essentiel est le plissement de ces terrains.

Telles sont les caractéristiques de la chaîne des Alpes.

Nous avons vu que l'eau des mers, évaporée sous l'ardeur des rayons du soleil, se précipitait ensuite sur le continent pour revenir à son point de départ ; de sorte que la chaleur solaire établit un cycle qui recommence indéfiniment et qui produit à la surface du globe un travail constant. Ainsi, de même que les radiations qui nous viennent du soleil entretiennent la vie à la surface de la terre, de même, elles font subir à son relief de perpétuelles transformations.

Si nous revenons à notre chaîne de montagne, nous assistons, dans le passé géologique, à sa disparition progressive sous l'action érosive des eaux superficielles. Les eaux torrentielles, les glaciers abaissent ses crêtes et peu à peu, au bout d'un temps suffisamment long, la chaîne est démantelée, arasée, réduite à un plateau surbaissé que l'on désigne sous le nom de pénéplaine. Ce plateau peut ensuite être abaissé par un mouvement d'affaissement, recouvert de nouveau par des eaux marines, par des sédiments qui pourront encore subir les mêmes transformations successives, répétant ainsi le cycle des phénomènes géologiques que nous venons de décrire. La surface du globe a donc été le théâtre d'une perpétuelle évolution qui se poursuit encore de nos jours. Nous assistons, en effet, au travail d'usure des glaciers, à l'action érosive des torrents, à l'alluvionnement des cours d'eau, à la formation des sédiments marins qui nous sont révélés par les dragages océaniques. Enfin, les tremblements de terre et les volcans sont la preuve indéniable des affaissements de certains compartiments de l'écorce terrestre. Les régions sismiques sont localisées dans les zones de la surface de la terre où se produisent des tassements de l'écorce et les volcans,

contrairement à ce que l'on pensait autrefois, résultent de la pression exercée sur la masse fondue interne par ces compartiments terrestres en voie d'effondrement.

Mais, semble-t-il, de l'ablation complète d'une montagne de 5 à 6.000 mètres de hauteur, du déplacement des rivages sur des milliers de kilomètres — car la mer, à diverses époques, a occupé le centre de l'Afrique — aux transformations minimales de la surface du globe auxquelles il nous est donné d'assister, il y a loin ? Ce serait une erreur de croire que les phénomènes actuels ne peuvent éclairer les différentes phases de l'évolution géologique de la terre. N'a-t-on pas vu, dans la campagne napolitaine, un cône volcanique de 50 et même de 100 mètres de hauteur s'édifier en une seule nuit ? Ne sommes-nous pas parfois gênés par l'alluvionnement des rivières ? Les rivages ne subissent-ils pas de nos jours des déplacements constants dans un sens ou dans l'autre ? Voyez l'embouchure de l'Oued Bou Regreg : il y a à peine trois siècles, les corsaires faisaient accoster leurs galères au pied des murailles de Salé, alors qu'actuellement, les bateaux ne songent pas à s'en approcher. D'ailleurs, qu'est la durée de l'époque historique comparée à celle des temps géologiques ? Déjà, la période quaternaire qui a vu le développement de l'Homme est infime, comparée à celle des temps primaires, secondaires ou tertiaires. Le géologue explique les transformations gigantesques auxquelles il peut assister dans le passé par le Temps, ce grand facteur de la Nature. Sans doute, il ne peut parler de la valeur absolue de la durée de tel ou tel phénomène parce qu'il manque d'unité de mesure : mais s'il en avait une, ce n'est ni par jours, ni par années, c'est par siècles, par milliers de siècles qu'il lui faudrait compter.

Revenons maintenant au Maroc.

A une époque très reculée, tandis qu'une végétation luxuriante couvrait l'Europe occidentale, enfouissait ses fougères arborescentes pour donner naissance à la houille de la France, du bassin anglo-belge, une grande chaîne se formait en Afrique, prenait naissance dans le Sahara, traversait, du Sud au Nord, le Maroc pour aller sillonner l'Europe à travers l'Espagne et la France. Cette chaîne, qui date de la fin de l'époque carbonifère — et que l'on a désignée sous le nom de chaîne hercynienne — atteignait vraisemblablement des altitudes élevées. Elle était formée de terrains anciens, jusques et y compris les couches inférieures du carbonifère, qui s'étaient déposés, sur une forte épaisseur, dans de grands fonds marins qui traversaient en écharpe une partie de ce qui constitue actuellement le continent africain, la Méditerranée et l'Europe Occidentale.

Cette vieille chaîne (ces Altaïdes africaines, comme on l'a aussi appelée) n'a pas tardé à être la proie de l'érosion. Le travail des torrents qui dévalaient de la montagne, peut être aussi celui de puissants glaciers. L'ont peu à peu démantelée, arrachant à ses flancs des débris de roches qu'ils accumulaient dans les dépressions voisines, soit dans le fond des vallées, soit dans des lagunes qui baignaient ses pieds. Ainsi se sont formées de grandes

masses de cailloux, de graviers ou de sable, d'argiles, dont la couleur, invariablement rouge, semble témoigner de leur dépôt sous un climat désertique. Ces terrains rouges, que l'on trouve un peu partout dans l'Atlas, en Chaouïa, dans le Rif, renferment aussi des pierres siliceuses, des jaspes, des agates, du cristal de roche, dont l'origine est certainement liée à celle des produits volcaniques qui sont venus s'y associer. Les débris organisés y sont très rares ; on y trouve cependant des rameaux, des aiguilles de conifères qui devaient couvrir les flancs de la montagne.

Peu à peu, le travail de l'érosion a réduit la chaîne carbonifère à l'état de pénéplaine, si bien qu'à la fin des temps primaires elle était transformée en un plateau très bas. Tout a été nivelé au Sahara, dans l'Afrique du Nord, en particulier au Maroc, en Espagne, en France, et il nous reste des vestiges de ce plateau ancien dans le grand désert, en Chaouïa, dans la région d'Oulmès, dans le plateau central espagnol, dans le plateau central français.

Immédiatement après cette ablation de la grande chaîne primaire, des dislocations se produisaient, ménageant seulement la région saharienne, le pays des Chaouïa, des Doukkala et des Abda, tandis qu'un grand fossé, produit par affaissement, séparait cette partie du Maroc du désert actuel et de l'Algérie, qu'un autre l'isolait de l'Espagne.

C'est sur la première de ces fosses d'effondrement que va, bien plus tard, s'édifier l'Atlas ; tandis que la seconde préparera l'avènement du Rif. Ainsi, nous devons faire remonter la première origine de l'Atlas à l'époque, extrêmement reculée, de l'aurore des temps secondaires.

Les dislocations, qui ont affaissé certains compartiments de la chaîne carbonifère démantelée, ont eu pour première conséquence la production de volcans. Partout, le Maroc a été illuminé par la rougeur des gaz enflammés ou des laves incandescentes des cratères. Et la faune d'animaux aux allures bizarres qui devaient habiter les ruines de l'ancienne chaîne, a dû être bien surprise par cet embrasement subit et par le bruit sourd des explosions.

Il nous reste de nombreux vestiges de ces manifestations volcaniques. Partout, en Chaouïa, sur le bord des vallées actuelles, plus au Sud dans les Djebilet, mais surtout dans l'Atlas, se trouvent de puissantes coulées de laves, des cendres, des bombes projetées par ces volcans primaires, qui ont mêlé leurs déjections aux terrains rouges provenant du démantèlement de la montagne. Les plus beaux affleurements de ces roches volcaniques couronnent actuellement les hautes cimes du Haut Atlas. Le Liloumt, le Toubkal et surtout le Tadjout, l'un des culminants de la grande chaîne, sont formés par de puissantes assises de ces laves et de ces produits de projection amoncelés par les volcans de la fin des temps primaires.

Tandis que la chaîne carbonifère se morcelait, la mer envahissait les zones effondrées et, durant toute la période jurassique, y déposait des sédiments argileux et calcaires, alors que la pénéplaine du Maroc occidental restait émergée.

Un premier effort de glissement, suivi d'un exhaussement, a soulevé une partie du Haut Atlas occidental au

Sud de Marrakech ; puis, le massif ainsi formé a été en partie entouré par les mers crétacées. A un moment donné de cette période, le plateau du Maroc occidental descendait et était recouvert lentement par la mer. Cette transgression des mers secondaires y laissait des vestiges qui forment actuellement, en particulier, le plateau de Settat.

Ainsi, l'ère secondaire a été surtout occupée par une grande phase de sédimentation ; des terrains jurassiques et crétacés se sont déposés sur l'emplacement actuel de l'Atlas et la deuxième moitié de la période crétacée a vu également le Maroc occidental recouvert par les eaux. Mais aucune manifestation orogénique importante ne s'est fait sentir, de même qu'aucune trace d'éruption volcanique n'apparaît dans les terrains jurassiques et crétacés : en somme, grande phase de calme relatif au Maroc.

Il va en être tout autrement durant l'ère tertiaire. C'est elle qui va voir s'édifier les grandes chaînes du Moghreb et se préparer leur façonnement pour nous les présenter telles qu'elles nous apparaissent aujourd'hui.

Dans la deuxième moitié des temps tertiaires, tout le bassin méditerranéen a subi des modifications profondes. Alors que les Pyrénées étaient déjà formées, les Alpes, les Carpathes, l'Apennin, les chaînes de l'Algérie et de la Tunisie, s'édifiaient simultanément tandis que la Méditerranée tertiaire, la Préméditerranée, préparait, par une série de vicissitudes, son lit actuel.

On s'est longtemps demandé avec intérêt comment, pendant cette période d'agitation géologique, le Maroc avait pu se comporter. Nous le savons maintenant, du moins dans les grandes lignes de son évolution : il a participé aux grands phénomènes que nous révèle l'étude du bassin de l'ancienne Méditerranée. Et, à ce point de vue, le Moghreb, comme l'Algérie et la Tunisie, fait partie du bassin méditerranéen. Géologiquement, il appartient à l'Europe ; l'Afrique commence seulement au Sahara.

Une partie seulement du Moghreb a, pendant la deuxième moitié des temps tertiaires, été soumise à des efforts orogéniques qui ont plissé des terrains primaires et secondaires : celle qui correspond aux fosses d'effondrement tracées dans les débris de la chaîne carbonifère. Au contraire, le plateau saharien, les hauts plateaux algériens et le Maroc occidental comprenant les Abda, les Doukkala et les Chaouïa, ont pu subir des oscillations verticales mais aucun effet de plissement. Il en résulte que le Maroc occidental nous apparaît formé par un soubassement de terrains primaires, constitué par la pénéplaine résultant de l'arasement de la chaîne ancienne, recouvert par les dépôts crétacés et tertiaires en couches à peu près horizontales. D'où la forme de plateaux affectée par cette région. C'est rigoureusement là la structure du plateau central espagnol ou Meseta ibérique. C'est pourquoi nous lui avons donné le nom de Meseta marocaine.

Les hauts plateaux algériens et le Sahara offrent la même structure.

Nous pouvons ainsi affirmer que la Meseta marocaine et les deux régions africaines similaires n'ont plus subi,

depuis l'époque carbonifère, d'effort de plissement ; autrement dit, qu'elles se sont comportées comme des sortes de piliers résistants de l'écorce terrestre. Mais deux de ces piliers ont bougé à l'époque tertiaire, la Meseta marocaine et les hauts plateaux algériens. Par un mouvement de déplacement ou peut-être simplement de bascule, ils se sont rapprochés de celui, plus vaste, qui s'étend au Sahara et à tout le Centre africain, qui a fonctionné comme bouclier, contre lequel les sédiments de l'Atlas marocain et de l'Atlas saharien ont été ainsi comprimés : de là, le plissement consécutif les a élevés aux altitudes parfois importantes, qu'on leur voit aujourd'hui, notamment dans le Haut Atlas.

Simultanément, lorsque l'Atlas, par un exhaussement général, atteignait lentement ses altitudes actuelles, des tassements se produisaient sur ses deux versants : de l'un d'eux résulte la grande plaine de Marrakech ; de l'autre, la région affaissée du Sous et du Draa. Ces effondrements ont provoqué, à l'époque tertiaire, de nouvelles éruptions volcaniques. La matière fondue est sortie à flots sur le versant méridional de la grande chaîne, formant des accumulations de plus de 2.600 mètres d'épaisseur. Telle est l'origine du Djebel Sirua, de ce massif imposant, dont les cimes dépassent 3.000 mètres d'altitude et qui se trouve situé à la naissance de l'Anti Atlas. Il rappelle, par ses déjections, le grand volcan du Cantal et, par ses dimensions, l'Etna : formidable phare qui, avant l'apparition de l'Homme, éclairait, telle une vaste mer, l'immensité du Sahara.

Ailleurs, au Nord du Moyen Atlas, des phénomènes analogues se sont manifestés. On avait cru, jusqu'ici, que cette chaîne commençait à la région accidentée de Kasbah el Hadjeb, au bord de la plaine de Meknès, alors qu'il faut en reculer les limites jusqu'à l'Oued Guigou qui en baigne les pieds. La profondeur de la chaîne se trouve ainsi réduite de moitié. Tous les reliefs, qui apparaissent au Nord du Guigou jusqu'à la plaine de Meknès, constituent un système de deux plateaux séparés par la profonde vallée de Tigrira. Des tassements de ces plateaux ont provoqué l'ascension de la matière fondue interne, à une époque relativement récente. Il en est résulté la formation de volcans basaltiques dont les déjections recouvrent de grandes surfaces. Le Bezout er Rbatia, le Koudiat, au bord du plateau d'Ito, représentent les vestiges d'anciens cratères dont les laves ont encombré le fond de la vallée de Tigrira.

Plus au Sud, entre l'Ari Boudaa et le Guigou, se dressent de beaux cônes volcaniques, souvent ébréchés par les torrents de lave qui en sont sortis et qui recouvrent actuellement la plaine. Ils rappellent, par leur état de conservation, les plus beaux volcans de la chaîne du Puy en Auvergne. Et il est curieux de voir le fond de ces cratères actuellement éteints abriter, contre les vents chauds du Sud, de beaux chênes, des cèdres majestueux.

Le poste de Timhadit se trouve juché au sommet de l'un de ces cônes basaltiques. On ne peut s'empêcher de faire un rapprochement entre l'époque lointaine où cette

montagne vomissait du feu, effrayant de ses bruits souterrains toute une population de fauves où devaient dominer les félins qui cohabitaient, peut-être, avec l'Homme le plus primitif. Aujourd'hui, le Général Henrys a posté, sur cette montagne calcinée, ses plus vaillants soldats, comme s'il les avait préposés à la garde des cimes du Moyen Atlas qui seraient susceptibles encore de nous échapper. Et du sommet de Timhadit, n'émane plus la terreur, mais, au contraire, dans toute sa beauté, le rayonnement de la paix et de la civilisation françaises.

Il était important de savoir la nature des plissements de l'Atlas marocain et aussi le sens de la résultante des poussées qui lui ont donné naissance.

Une chaîne de montagnes a toujours, dans sa formation, des tendances à se déplacer, à se coucher sur l'un de ses versants, et parfois ces efforts se traduisent par un véritable chevauchement, par des charriages des couches de terrains dans le sens du déplacement. On appelle *avant-pays* de la chaîne la région vers laquelle elle a été ainsi poussée, sur laquelle elle s'est déversée.

Prenons un exemple, celui des Alpes. Cette grande chaîne tertiaire a été, dans sa partie occidentale, poussée vers la France et la Suisse et son déversement sur son versant convexe s'est traduit par des glissements, des charriages de paquets de terrains qui ont chevauché sur des espaces atteignant ou même dépassant 100 kilomètres. Dans les Alpes Orientales, les mêmes phénomènes peuvent s'observer avec mouvement vers les plaines de l'Allemagne du Nord. Et c'est à l'école française de géologie que revient l'honneur d'avoir, dans ces dernières années, mis en lumière la complexité extrême de la structure de la grande chaîne européenne.

On peut remarquer que, dans l'avant-pays des Alpes — le Vorland, comme disent les Allemands — se dresse une chaîne plus basse et qui dessine une courbe concentrique de celle des Alpes, le Jura. Mais le Jura est beaucoup plus simple que les Alpes. Il est formé d'ondulations, de rides régulières tracées dans les terrains jurassiques, de sorte que l'allure de ces couches contraste avec le chaos de la grande chaîne plus méridionale. On peut donc, à l'examen des profils géologiques levés à travers ce système de montagnes, se douter que la poussée qui leur a simultanément donné naissance, se dirigeait normalement à l'axe de la chaîne des Alpes, de l'Italie vers la France.

Voyons maintenant où se trouve l'avant-pays de l'Atlas.

Par l'esprit d'imitation auquel je faisais allusion tout à l'heure, le Professeur Theobald Fischer, qui savait que le Vorland des Alpes se trouvait être l'Allemagne du Nord, n'a pas hésité à prendre la Meseta marocaine pour l'avant-pays du Haut Atlas : il l'a appelée l'« Atlas vorland von Marrokko ». Ce serait exact si ce n'était rigoureusement le contraire car le Haut Atlas, de même que l'Atlas saharien qui lui fait suite, a des tendances manifestes à se déverser, à s'écraser sur le plateau saharien, qui a fait office de bouclier dans le déplacement vers le Sud de la

Meseta marocaine d'une part, des Hauts plateaux algériens de l'autre.

On ne peut plus douter aujourd'hui que les chaînes de l'Afrique du Nord soient en continuité, en quelque sorte, dans son prolongement, avec le système alpin. Aussi, a-t-on été surpris de voir que le Haut Atlas avait, non la structure des Alpes, mais celle du Jura. On serait donc le similaire des Alpes dans le Nord africain? Dans le Tell algérien. Toute la zone littorale, de la Tunisie à la Moulouya, montre une grande complexité de structure et l'on voit, notamment entre Oran et Melilla, des terrains qui, normalement, devraient se trouver actuellement effondrés sous la Méditerranée, refoulés, charriés parfois jusqu'à 25 kilomètres de la côte, vers le Sud. Les régions de Nemours, des Msirda et des Kibdana offrent de beaux exemples de ces phénomènes orogéniques.

Ainsi, tout le Nord de l'Afrique a été refoulé vers le plateau saharien : le Tell algérien, et peut-être aussi le Rif, offrent des complexités de structure qui, sans attendre les phénomènes grandioses de charriages des Alpes ne leur en sont pas moins comparables.

Plus au Sud, l'Atlas saharien et l'Atlas marocain représentent le Jura africain et, entre ces deux systèmes, s'étendent des régions de plateaux où les terrains secondaires sont demeurés horizontaux, où ils n'ont pas été plissés de même que les Alpes et le Jura sont séparés par le plateau suisse. Seules, les questions d'altitudes paraissent contradictoires, puisque l'Atlas marocain atteint des hauteurs supérieures à celle du Tell algérien ; mais de simples mouvements d'exhaussement suffisent à expliquer ces anomalies apparentes.

Ainsi le système alpin se retrouve dans l'Afrique du Nord. La liaison des chaînes Nord africaines avec les Alpes et leur satellite, le Jura, s'établit difficilement parce qu'une grande partie de l'ensemble a été effondré sous la Méditerranée actuelle, entre la France et la Tunisie. Cette liaison n'en demeure pas moins certaine ; seulement, tandis que les Alpes regardent l'Ouest et le Nord, en Europe, ses ramifications, dans le Nord de l'Afrique, sont en quelque sorte retournées, puisqu'elles sont poussées vers le Sahara.

Une autre question se pose : celle de savoir où peut s'arrêter la chaîne de l'Atlas dans le Sud-Ouest marocain. On a dit que le Haut Atlas prenait fin avec les hauteurs du col des Bibaoun. Il n'en est rien : le cap Rir, les reliefs qui approchent Agadir appartiennent encore à l'Atlas. Bien mieux, la grande chaîne s'enfonce sous l'Atlantique pour se relever aux îles Canaries. Et l'on ne peut douter que tout le Système alpin soit effondré sur l'Océan, entre le groupe insulaire canarien et les îles du cap Vert, pour se relever aux Antilles. De là, il se poursuit par l'Amérique centrale, dans les Montagnes Rocheuses, l'Alaska, les îles nippones, pour reprendre dans l'Himalaya et, par le Caucase et les Carpathes, rejoindre les Alpes dans l'Europe méridionale et occidentale.

Ainsi se trouve démontrée la continuité du Système alpin qui formait comme une ceinture tout autour du

On le savait, d'après la nature des sédiments qui se trouvent répartis suivant ce grand cercle terrestre et témoignent des dépôts d'une grande fosse océanique sur la terre de l'époque tertiaire. Un hiatus existait dans les observations à cause du Maroc et, aujourd'hui, l'indécision est définitivement levée.

Les relations sous-marines de l'Atlas et des îles Canaries nous ont conduit à remettre en question le problème de l'Atlantide.

On sait que des textes antiques ont conservé le souvenir d'une vaste contrée qui, située à l'Ouest de l'Afrique et de l'Europe, aurait brusquement, par un formidable cataclysme, disparu sous les eaux de l'Océan Atlantique, engloutissant tous ses habitants. Deux de ces textes désignent cette grande île sous le nom d'Atlantide ; elle était peuplée par les Atlantes.

Le plus ancien de ces récits a été recueilli, au 8^e siècle avant notre ère, par Solon, de la bouche de prêtres égyptiens et reproduit par Platon dans le *Timée* et le *Critias*.

D'après la légende, il aurait existé autrefois, au delà des colonnes d'Hercule, une terre plus vaste que la Lybie et l'Asie réunies, de laquelle serait partie, 88 siècles avant l'époque de Solon, une armée qui aurait envahi l'Europe occidentale et l'Afrique jusqu'aux confins de l'Égypte. Les Atlantes se seraient heurtés, en Europe, à la résistance des Pélagés, en Afrique, à la civilisation des peuples de la Haute Égypte ; puis, les Athéniens, à la tête des nations occidentales, auraient vaincu la puissance armée qui prétendait envahir l'Europe et l'Asie.

Les crimes des Atlantes provoquèrent la colère des dieux : un volcan, suivi de tremblements de terre et d'un cataclysme général, fit disparaître l'Atlantide en une nuit.

D'autres légendes semblent concorder avec celle que nous a fait connaître Platon, entre autres celle-ci : les Druides rapportent que les populations de la Gaule étaient venues, les unes d'au delà du Rhin, les autres des « îles plus éloignées » ; ces dernières s'étant enfuies devant une mer irritée. D'après d'Arbois de Jubainville, on peut reconnaître l'Atlantide dans les îles auxquelles il est fait allusion. D'autres légendes conservent encore le souvenir d'une émigration des Atlantes dans le Nord de l'Afrique et l'Europe occidentale qui auraient laissé une empreinte dans les races du vieux monde civilisé.

Ainsi, les légendes s'accordent pour admettre qu'à une époque très reculée, il aurait existé un continent situé à l'Ouest du monde connu, qui aurait disparu dans un cataclysme volcanique et sismique suivi d'un effondrement sous l'eau.

Malgré la concordance de documents qui appartiennent à l'histoire, il est vrai, beaucoup plus à la tradition qu'à l'histoire, l'Atlantide et les Atlantes ont été considérés, par les philosophes qui ont commenté Platon, comme un mythe.

L'interprétation des hommes de science ne s'accorde pas toujours avec celle des philologues. Tournefort pense

que la Méditerranée était autrefois un grand lac qui s'est brusquement déversé dans l'Océan où l'impétuosité de son débordement aurait concouru à la destruction d'une grande île.

Borey de Saint-Vincent, célèbre voyageur, dans ses « *Essais sur les îles Fortunées* » s'est efforcé, au début du 19^e siècle, après une étude d'histoire naturelle aux îles Canaries, de reconstituer l'Atlantide. Il voit ses vestiges dans le groupe insulaire canarien aux îles du Cap Vert, aux Açores, aux îles Madères : cette vaste contrée touchait presque à l'Afrique au cap Bojador, il en était séparé, ailleurs, par le lac Tritonide. Et sa conviction est telle qu'il lui paraît inutile « d'accumuler les raisonnements pour démontrer une chose déjà évidente ».

Malgré ces affirmations, l'indécision est telle que d'autres ont recherché ailleurs l'emplacement de l'Atlantide. On a voulu la voir dans la réunion des îles Faroër, de l'Islande, du Groënland, ou bien dans la mer des Sargasses, traversée par Christophe Colomb, ou bien encore dans l'Amérique elle-même. Récemment, un voyageur allemand, Leo Frobenius, croit avoir retrouvé la trace des Atlantes dans les débris d'une civilisation ancienne, de terres cuites, de verreries, dans l'Ouest-Africain...

Il est certain que l'Atlantide géologique a existé. L'effondrement du Système alpin, entre la côte africaine et l'Amérique centrale, est indiscutable et cet effondrement s'est produit à une époque relativement proche de nous. Peut-être cet affaissement, qui n'a d'ailleurs pu se faire que progressivement et non pas en une nuit, s'est-il produit alors que l'Homme existait déjà sur la terre. Du moins, mes observations dans le Sud marocain sembleraient l'indiquer.

Le chenal, qui sépare le Sud-Ouest du Moghreb, la région du cap Rir et d'Agadir, du groupe insulaire des Canaries, est certainement de formation récente. Il est, notamment, moins ancien que l'ouverture du détroit de Gibraltar. De là, à reprendre la légende de Platon, il n'y avait pas loin, mais ma pensée, je crois, a été dépassée.

Un distingué géologue, se basant sur l'existence aux Canaries de mollusques qui se retrouvent en Mauritanie, d'une fougère qui se rencontre au Portugal, de madréporaires de l'île San Thomé que l'on revoit aux Antilles et dans les Bermudes, a cru devoir donner un appui à la thèse que mes recherches pouvaient soulever et que j'ai, imprudemment peut-être, énoncée. Un éminent géologue a cru pouvoir consacrer, en s'aidant de mes observations, la légende de l'Atlantide.

Je crois qu'il serait très imprudent de tabler sur les observations actuelles pour conclure ainsi par l'affirmative. Sans doute, l'effondrement de l'Atlantide géologique est de date récente, mais elle remonte au tertiaire supérieur plutôt qu'au quaternaire.

Ensuite, en admettant même que ce cataclysme ait été contemporain des premiers hommes, comment admettre que le souvenir ait pu être transmis à l'histoire? Personnellement, je crois plutôt à la curieuse coïncidence du fait que l'Atlas s'est bien effondré sous l'Océan.

Cependant je pense que la légende de Platon doit résulter de la terreur inspirée à certaine population ancienne, mais d'une civilisation suffisamment avancée, par quelque cataclysme sismique comme en a souvent enregistré l'histoire.

Jusqu'à nouvel ordre, l'histoire de l'Atlantide et des Atlantes, telle que nous l'a transmise Platon, doit être considérée comme un mythe.

Quoiqu'il en soit, si les sciences de la Nature doivent, dans l'avenir, apporter quelques données définitives sur cette question, c'est aux lumières et aux précisions de la géologie et de la préhistoire qu'il convient surtout de s'adresser.

Il nous reste à évoquer le souvenir d'un événement géologique considérable qui a joué, non seulement dans l'histoire physique du Maroc, mais encore dans celle de tout le bassin méditerranéen, un rôle capital. Je veux parler des anciennes communications entre la Méditerranée néogène, la Préméditerranée, et l'Océan Atlantique.

On sait depuis longtemps, d'après les faunes dont on trouve les débris fossiles dans le bassin méditerranéen d'une part, sur les côtes du Portugal et de l'Afrique de l'autre, que la Méditerranée a toujours été, à l'époque du tertiaire supérieur dite époque néogène, réunie avec l'Océan Atlantique.

En effet, ces faunes sont les mêmes ; or, des différences profondes existeraient si la Méditerranée avait été un moment isolée. C'est le cas de la mer Caspienne qui est peuplée d'un monde différent de celui qui habite la mer Noire. Partant de cette idée, on a recherché par où avaient pu se faire les échanges entre les deux mers.

On a d'abord songé à une communication entre le bassin de la Garonne et le Roussillon parce que le bassin de l'Aquitaine et la côte méditerranéenne française offrent les dépôts de ces mers tertiaires. Mais on a vite constaté que le seuil des Corbières était trop élevé, qu'il avait, sous forme d'isthme, opposé une barrière infranchissable à cette communication.

Un géologue français, Tournoier, a alors constaté que le dépôt tertiaire existait dans la vallée du Guadalquivir ; entre Cadix et Valence se faisaient largement les échanges marins. C'est ce qu'il a appelé le détroit andalous, devenu plus tard le détroit nord bétique, parce qu'il se trouve au pied septentrional de la Cordillère bétique qui comprend la Sierra Nevada.

Je me suis d'abord assuré de la genèse du détroit de Gibraltar par une étude de la côte marocaine et je n'ai pu que confirmer, en les précisant, les faits observés par mes devanciers. J'ai établi la continuité de la chaîne du Rif et de la Cordillère espagnole, montré qu'il existait d'abord un abaissement de la chaîne sur l'emplacement du détroit et qu'il s'est produit ensuite une rupture, un effondrement entre le Diebel Moussa et le rocher de Gibraltar, qui constituent les deux colonnes d'Hercule. Puis, une étude des terrains tertiaires dans la province d'Oran, des Beni Snassen et de la Moulouya, d'une part, du Gharb

entre Tanger, Rabat et Fez, de l'autre, m'a permis d'affirmer que là se trouvait le passage de la communication recherchée qui devait avoir son maximum de rétrécissement à Taza. C'est ce que nous appellerons le détroit Sud-Rifain. Un voyage récent m'a permis des observations qui confirment pleinement mes premières impressions.

Chose curieuse, l'entrée de ce détroit, du côté atlantique, était dominée par deux monticules élevés : le Zalar de Fez, le Zerhoun de Moulay Idriss. Sans doute, Hercule ne pouvait se douter, lorsqu'il entr'ouvrit, entre Calpé et Abyla, le détroit de Gibraltar, que l'entrée du précurseur de cette communication inter-océanique, le détroit Sud-Rifain, était aussi gardé par deux pitons rocheux, le Zerhoun et le Zala, dont la structure rappelle fidèlement celle des colonnes qui portent son nom.

Voici que nous touchons au terme de l'évolution physique du Moghreb. Les chaînes ont surgi, les rives de la Méditerranée et de l'Océan occupent sensiblement leur place actuelle. Le réseau hydrographique se dessine et les montagnes se façonnent par le creusement des vallées ; tandis qu'une faune, où domine l'éléphant atlantique, proche ancêtre de l'éléphant d'Annibal, grouille dans les bas fonds, vient s'abreuver aux sources qui, comme Timellil, peuvent leur offrir une eau abondante. Nous arrivons au seuil de l'époque historique.

Ces herbivores, avec l'hippopotame, le cheval, etc., trouvent déjà sur la côte atlantique une nourriture suffisamment abondante. C'est que, déjà à l'époque quaternaire, se préparait la richesse des sols qui ont acquis au Maroc une certaine réputation de fertilité. On a beaucoup discuté sur la nature des terres noires du Maroc occidental et l'on discutera encore jusqu'au jour où tout le monde sera convaincu que, si les sols de ce pays peuvent être variés, et il ne pourrait en être autrement, un fait domine, la fertilité de la côte atlantique, d'origine climatique.

La côte marocaine jouit d'un climat frais dû à un refroidissement de l'air au contact de courants marins froids descendus du Nord, et ce climat de steppes, suffisamment humides, entretient partout une végétation herbacée, vigoureuse qui accumule tous les ans les produits de sa décomposition humide avec les roches remaniées à la surface. Il est vrai que celles-ci sont souvent propices à cette transformation parce qu'elles appartiennent, comme dans les riches plaines de France, aux terrains tertiaires ou quaternaires.

Mais j'aurais garde d'aborder ce sujet. Une voix plus autorisée que la mienne, qui ne me contredira certainement pas, vous dira l'avenir agricole de ce beau pays.

J'ajouterai seulement que les dépôts du détroit Sud-Rifain, dans les contreforts méridionaux du Rif, sont bordés par des terrains plus anciens mais qui, par leur composition privilégiée, pourraient faire espérer en pays de montagne une fertilité que l'on n'est pas habitué à y rencontrer.

Ainsi, le Protectorat, non seulement peut beaucoup attendre de l'activité et du savoir de ceux qui ont la charge

de ses intérêts, mais il faut reconnaître que la Nature l'a suffisamment bien doté.

Telle est, rapidement esquissée, l'évolution physique de ce beau pays musulman, dont les destinées maintenant ont été confiées à la France.

On pourrait dire de nous que nous appartenons à une nation heureuse. Nous nous sommes taillé sur le continent noir un immense empire africain et, pour chacune de

nos conquêtes, nous avons eu des hommes pour nous en faire bénéficier.

L'Afrique occidentale a eu Faidherbe ; Madagascar, le Général Galliéni ; l'Algérie, le Maréchal Bugeaud, qui inauguraient la paix par le travail immédiatement après la bataille.

La France nous dira bientôt si, au Maroc, elle ne s'est pas surpassée.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

CONSERVATION DE CASABLANCA

EXTRAITS DE RÉQUISITION

Réquisition N° 110°

Suivant réquisition en date du 19 octobre 1915, déposée à la conservation le même jour, M. GRAIL, Marius, Hippolyte, marié le 21 septembre 1912 à dame PASQUET Hélène, sous le régime de la séparation de biens, contrat reçu le 17 septembre 1912 par M^e ENPIERRE, notaire à Lyon, domicilié à Casablanca, rue du Capitaine Ihler, n° 2, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « LA CHARTREUSE », consistant en un terrain à bâtir, située à Casablanca, boulevard de la Liberté.

Cette propriété, occupant une superficie de 229 mètres carrés, est limitée : Nord, par le boulevard de la Liberté ; à l'Est, par

la propriété de M. Fournet, demeurant à Casablanca, 13, place du Commerce ; au Sud et à l'Ouest, par la propriété de Hadj Omar Tazi, Pacha de Casablanca.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte sous-seings privés en date du 18 octobre 1915, aux termes duquel M. Omar Tazi lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 111°

Suivant réquisition en date du 19 octobre 1915, déposée à la conservation le même jour, M. SOUBIRAN, Jean, Bertrand, Français, agriculteur, marié à Ilhet (Hautes-Pyrénées), le 20 juillet 1906, à dame CEREZE Catherine, sans contrat, domicilié à Casablanca, épouse restante, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « DOURA », consistant en terre et roche, située à environ 3 kilomètres à l'Est d'Aïn Seba.

Cette propriété, occupant une superficie de sept hectares environ, est limitée : au Nord et à l'Est, par la terre appartenant à M. el Ghali ben Ahmed dit Ould Hasna et à ses frères, demeurant sur les lieux ; au Sud, par la terre de Lakmiri et Mohar-

med, enfants d'Abdesslam El Maghraoui, y demeurant ; à l'Ouest, par un canal d'irrigation.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 18 avril 1914, par le Secrétaire-Greffier en Chef du Tribunal de Casablanca, faisant fonctions de notaire, aux termes duquel acte M. Laverny Auguste lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 113°

Suivant réquisition en date du 20 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, SI MOHAMMED EL YACOUBI, négociant propriétaire, demeurant à Casablanca, rue Sidi bou Smara, veuf, domicilié à Casablanca, Compagnie Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « MAISON YACOUBI », consistant en un fondouk et une maison, située à Casablanca, rue de Médiouna, n° 121 ; la Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire.

Cette propriété, occupant une superficie de 4.000 mètres carrés, est limitée : au Nord, par une rue de dix mètres ; à l'Est, par une rue ; au Sud, par la propriété de M. Benelie, y demeurant ; à l'Ouest, par la route de Médiouna.

Observation faite que le mur formant la limite sud est mitoyen avec la propriété contiguë appartenant à M. Benelie.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, Société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca, en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de cent cinquante mille francs, suivant acte du 19 octobre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 13 Rabia I 1336 par deux adouls, homologué par Si El Mahdi ben Rachid El Iraki, Cadi de Casablanca, contenant partage entre Benelie, Lasc. Talaya Carlo, Chemaoun Bou Hama et Mohammed El Yakoubi d'une propriété plus grande dont ils étaient copropriétaires indivis aux termes d'un acte de notoriété dressé par deux adouls le 19 Kaada 1329 et homologué par Si El Mahdi ben Rachid El Iraki, Cadi de Casablanca.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 114°

Suivant réquisition en date du 20 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. GALLEGO, Andrés « Comitré », commerçant, demeurant à Casablanca, chemin du Camp Boulhaut, marié à dame Dolorès Tonès PEREZ, à Villanueva de San Juan (province de Séville, Espagne), le 21 février 1881, sans contrat (nationalité espagnole), domicilié à Casablanca, chez M^e Machwitz, avocat, rue du Commandant Provost, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « ROSARIO », consistant en un terrain nu, située à Casablanca, chemin du Camp Boulhaut.

Cette propriété, occupant une superficie de deux mille deux cent trente-sept mètres carrés quatre-vingts centimètres carrés, est limitée : au Nord-Est, par le chemin de Ben Sliman ou de Camp Boulhaut ; au Sud-Est, par la propriété de M. Tonci, architecte, demeu-

rant à Casablanca, près de l'Eglise espagnole ; au Sud-Ouest, par un chemin de huit mètres ; au Nord-Ouest, par la propriété de M. Beneli, propriétaire, demeurant à Casablanca, route de Médiouna.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé par deux adouls, le 21 Chaabane 1329, et homologué par le Cadi de Casablanca, Si El Mahdi ben Rachid El Iraki, aux termes duquel MM. Mohammed ben Ettouhami El Medzkouri et Peppino Mariscal ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 115°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 20 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Tajlbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de « BOUZZNIQA NAKHLA », consistant en terrains de labours et de parcours, située à un kilomètre au Nord de Bouzzniqa, Contrôle civil de Rabat.

Cette propriété, occupant une superficie de deux hectares, est limitée : au Nord, par le terrain de Mbarc ben Zhaina, y demeurant ; à l'Est, par les terrains de Dris ben Ali et G. Mohammed et

Ziani, y demeurant ; au Sud, par l'oued Bouzuiqa ; à l'Ouest, par la route.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu d'un acte en date du 18 Rabia II 1326, aux termes duquel le nommé Mohammed ben el Boudali Ezzenati Errebatj lui a cédé la dite propriété. Ce dernier en était propriétaire suivant acte passé le même jour devant deux adouls.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,
M. ROUSSEL.

Réquisition N° 116°

Suivant réquisition en date du 28 septembre 1915, déposée à la Conservation le 30 octobre 1915, la COMPAGNIE MAROCAINE, Société anonyme au capital de dix millions de francs, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, n° 60, représentée par M. Edouard William Soudan, son mandataire, domicilié à Rabat, avenue du Chellah, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle elle a déclaré vouloir donner le nom de : « BOUZNIQA CHEQUIQA », consistant en terres de labours et de parcours, située à un kilomètre environ au Sud de Bournika, Contrôle civil de Rabat.

Cette propriété, occupant une superficie de cinquante hectares, composée de six parcelles formant corps, est limitée :

Première parcelle. — Au Nord, par le terrain de Mohammed ben Mbarc ; à l'Est, par un ravin ; au Sud, par le terrain de Bouaza bent Zohra ; à l'Ouest, par le terrain de Cherqui ben Hamida.

Deuxième parcelle. — Au Nord, par le terrain des Oulad Allal ; à l'Est, par l'oued Bouznika ; au Sud, par le terrain de Ahmed ben Cherqui ; à l'Ouest, par un ravin.

Troisième parcelle. — Au Nord, par le terrain de Qaddor dit Ould Houicha ; à l'Est, par le terrain de Si El Mfdol El Dogharni ; au Sud, par le terrain d'Ahmed ben Cherqui ; à l'Ouest, par le terrain de Sliman Ould Chalba et celui de Aïssa El Belghami.

Quatrième parcelle. — Au Nord, par le terrain de M. Bernaudat ; à l'Est, par Smebila ; au Sud, par le terrain de Jilali ben Mohammed Felkla ; à l'Ouest, par Smebila.

Cinquième parcelle. — Au Nord, par le terrain de M. Bernaudat ; à l'Est, par le terrain de Boughala ; au Sud, par le terrain de El Ghazouani ben Sid el Mekki ; à l'Ouest, par Smebila.

Sixième parcelle. — Au Nord, par le terrain des Ouled El Hassounia ; à l'Est, par l'oued Bouznika ; au Sud, par le terrain des Ouled Sid el Mekki ; à l'Ouest, par le terrain des Ouled El Hassounia.

La requérante déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel, et qu'elle en est propriétaire en vertu de quatre actes dressés par deux adouls les 21 Djoumada II 1330, 20 Ramadan 1326, 26 Ramadan 1326 et 5 Moharem 1327, et homologués par le suppléant du Cadi de Rabat à El Aarab, aux termes desquels Hemida ben Charki et son frère Sid Mohammed, Mohammed ben Driss Ezziani, Si El Mefadel ben Mohammed Eddaghami et El Bahloul ben Ahmed El Bourmi lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 117°

Suivant réquisition en date du 25 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. LAPEEN William, propriétaire, demeurant à Casablanca, 7, rue de Tétouan, célibataire, domicilié à Casablanca, Compagnie Algérienne, place du Commerce, n° 13, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « VILLAS DABAT ET ELISABETH », consistant en deux villas, un jardin et une cour, située à Casablanca, avenue Mers Sultan ; la Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec le propriétaire.

Cette propriété, occupant une superficie de quatre ares cinquante centiares, est limitée : au Nord, par l'avenue Mers Sultan ; à l'Est et au Sud, par les terrains appartenant à MM. Spinnay et Cie, demeurant à Mazagan ; à l'Ouest, par la maison de M. Jordan,

et demeurant.

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, Société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca, en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de dix-sept mille francs, suivant acte du 22 octobre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte passé devant deux adouls, le 7 Safar 1331, et homologué par Si El Mahdi ben Rachid El Iraki, Cadi de Casablanca, aux termes duquel la Société Foncière Marocaine lui a vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

Réquisition N° 118°

Suivant réquisition en date du 27 octobre 1915, déposée à la Conservation le même jour, M. DIVILLIS Pascal, jardinier, demeurant à la Gocea, route de Camp Boulhaut, marié en 1910 à dame SAINT-MARTIN Angèle, à Bône, sans contrat, domicilié à Casablanca, Compagnie Algérienne, 13, place du Commerce, a demandé l'immatriculation, en qualité de propriétaire, d'une propriété à laquelle il a déclaré vouloir donner le nom de « DIVILLIS », consistant en jardins et ferme, située à 6 kilomètres de Casablanca, lieu dit La Gocea, route de Camp Boulhaut ; la Compagnie Algérienne intervenant comme créancière hypothécaire pour poursuivre la présente immatriculation conjointement avec les propriétaires.

Cette propriété, occupant une superficie de sept hectares, est limitée : au Nord-Est, par Hadj Driss Ben El Hadj Thami, demeurant à Casablanca, 9, impasse des Ouled Haddou ; au Sud, par Hadj Driss précité et un chemin de servitude ; à l'Ouest, par Si Sliman ben El Hadjhadj, demeurant aux Haraouïn (Tribu de Mé-

diouna).

Le requérant déclare qu'à sa connaissance il n'existe sur le dit immeuble aucune charge, ni aucun droit réel, immobilier actuel ou éventuel autre que : une hypothèque au profit de la Compagnie Algérienne, Société anonyme, dont le siège est à Paris, 22, rue Louis-le-Grand, élisant domicile à Casablanca, en ses bureaux, 13, place du Commerce, pour sûreté d'un crédit en compte courant de huit mille francs, suivant acte du 27 octobre 1915, et qu'il en est propriétaire en vertu d'un acte dressé le 26 Rabia I 1331 par deux adouls et homologués par le Cadi de Casablanca, Si El Mahdi ben Raschid El Iraki, aux termes duquel la dame Abia bent Abdelkader Fssalmi, veuve de Abderahman El Heraoui et ses enfants : Aïssa, Fatma et Our el Aaz, lui ont vendu la dite propriété.

Le Conservateur de la propriété foncière à Casablanca,

M. ROUSSEL.

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE CASABLANCA

SECRETARIAT-GREFFE

VENTE

aux enchères publiques

sur saisie-immobilière d'une maison sise à Casablanca (Derb Baschko). — (Non compris le terrain sur lequel elle est édifiée.)

A la requête de M. E. LAUNEY, administrateur de la succession ARNAVON, élisant domicile en le cabinet de M^e Guedj, avocat à Casablanca, à l'encontre du sieur Abdesselem Ben El Hadj El Mekki Ben Kiran, commerçant, demeurant à Casablanca, Derb Baschko.

Il sera procédé, le lundi 1^{er} février 1916, à neuf heures du

matin, dans une des salles du Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca, par le Secrétaire-Greffier en Chef du Tribunal ou son délégué, à la vente d'une maison (non compris le terrain sur lequel elle est édifiée), sise à Casablanca, Derb Baschko, composée d'un rez-de-chaussée avec trois pièces et une cuisine ; d'un premier étage couvert en terrasse avec deux pièces et un débarras ; sur la terrasse, il existe une construction en planches composée de deux pièces ; au rez-de-chaussée, il y a un puits. Cette maison est construite sur un terrain d'une superficie approximative de quarante-deux mètres carrés appartenant au sieur Ahmed Baschko ; le poursuivi est locataire de ce terrain en vertu d'une location perpétuelle à raison de un douro hassani par mois. La dite maison est limitée : au Nord, par une ruelle sans nom ; au Sud, par le fondouk Baschko ; à l'Est, par M'Barka

ben Fatah, et à l'Ouest, par Ahmed ben El Fkih.

Procédure

La maison ci-dessus désignée a été saisie suivant procès-verbal du Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca, en date du 22 octobre 1915, dont l'original, avec tout le dossier de la procédure, est déposé au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Titre de propriété

Il n'y a pas de titre de propriété.

Clauses et conditions de la vente

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions énoncées par les articles 132 et suivants du Dahir sur la Procédure civile. Les offres seront reçues au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca et l'adjudication sera prononcée au plus offrant et dernier enchérisseur solvable ou fournissant une caution solvable.

Le prix de l'adjudication est payable au Secrétariat dans un délai de vingt jours après l'adjudication. L'adjudicataire devra, en outre, solder les frais taxés de la procédure d'exécution et dont le montant sera annoncé avant l'adjudication. Faute par l'adjudicataire d'exécuter l'une quelconque des conditions de la vente, l'immeuble sera vendu à sa folle enchère dans les conditions prévues par les articles 333 et suivants du Dahir sur la Procédure civile.

Mise à prix

La mise à prix est fixée à mille francs.

Le Cahier des Charges est tenu à la disposition des intéressés qui pourront en prendre connaissance au Secrétariat du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétariat du dit Tribunal, à M. GAVENS.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIERE.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 8 novembre 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de Louise-Charlotte ARMAND, décédée à Rabat le 19 octobre 1915, a été déclarée vacante.

Le curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
M. KUHN.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 8 novembre 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de Gérôme DELISLE, décédé à Rabat le 18 octobre 1915, a été déclarée vacante.

Le curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
M. KUHN.

TRIBUNAL DE PAIX DE RABAT

Suivant ordonnance rendue le 8 novembre 1915 par M. le Juge de Paix de Rabat, la succession de SAID BEN SAAD, décédé à Rabat le 27 septembre 1915, a été déclarée vacante.

Le curateur soussigné invite les héritiers ou légataires du défunt à se faire connaître et à justifier de leurs qualités.

Les créanciers de la succession à produire leurs titres avec toutes pièces à l'appui.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
H. KUHN.

EXTRAIT

du Registre du Commerce tenu au Secrétariat-Greffier du Tribunal de Première Instance de Casablanca, en vertu des articles 19 et suivants du Dahir formant Code de Commerce.

D'un acte sous-seings privés en date, à Casablanca, du 3 septembre 1915, enregistré, déposé pour minute par M. Hector BONNIN et M. Julien TEISSIER, tous deux commerçants à Casablanca, ainsi qu'il appert de l'acte de dépôt dressé par M. Francis NER-

NERRIÈRE, Secrétaire-Greffier en Chef près le Tribunal de première Instance de Casablanca, investi des fonctions notariales, le 29 septembre 1915, enregistré, et dont une expédition a été déposée au Secrétariat-Greffier du Tribunal de Casablanca, ce jour 16 octobre 1915, il résulte :

Que la Société en nom collectif « Julien TEISSIER et Cie » formée par MM. Hector BONNIN et Julien TEISSIER, tous deux commerçants à Casablanca, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de vins et liqueurs à Casablanca est définitivement dissoute à partir du 24 août 1915.

Que M. Julien TEISSIER cède en pleine propriété à M. Hector BONNIN l'intégralité des droits lui appartenant dans l'actif tant mobilier qu'immobilier de la dite Société qui comprend notamment : 1° le fonds de commerce de vins et liqueurs que la Société Julien TEISSIER et Cie. exploitait à Casablanca, avec tous les éléments qui la composent : clientèle, achalandage, matériel et outillage, marchandises, créances, enseigne ; 2° le bénéfice de l'exploitation de l'agence de la maison « Alfred VIDEAU et Cie », de Bordeaux, telle que cette agence a été concédée à la Société Julien TEISSIER et Cie avec tous ses avantages ; 3° un terrain nu de douze cent cinquante mètres carrés

environ, sis à Casablanca, rue Galilée, acheté par MM. TEISSIER et BONNIN moyennant un prix payé ; 4° le bail du terrain que la Société Julien TEISSIER et Cie tient en location de M. Pierre Philippaz Turban ; 5° diverses constructions en maçonnerie, en bois ou en tôle ondulée, édifiés sur ce dernier terrain ; aux termes du bail, les constructions en maçonnerie deviendront la propriété du bailleur à l'expiration du bail en 1921.

Que M. BONNIN pourra se dire successeur de la Société Julien TEISSIER et Cie, sans pouvoir employer d'aucune autre manière le nom de M. Julien TEISSIER.

Que cette cession est faite à charge par M. BONNIN de payer intégralement les dettes de la Société de quelque nature qu'elles soient, et, en outre, moyennant un prix de douze mille cinq cents francs, stipulé payable partie à l'expiration des délais d'opposition, et partie en douze mensualités de cinq cents francs, avec faculté pour M. BONNIN de se libérer par anticipation. Et autres clauses et conditions insérées au dit acte.

Les parties font élection de domicile à Casablanca, en leurs demeures respectives.

Dans les quinze jours au plus tard après la seconde insertion, tout créancier du précédent propriétaire pourra former opposition au Secréta-

riat-Greffier du Tribunal de première Instance de Casablanca.

Pour extrait certifié conforme et pour deuxième insertion.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

RÉSIDENCE GÉNÉRALE
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DU MAROC

TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale

AVIS D'ADJUDICATION

Le jeudi 25 novembre 1915, à seize heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Générale des Travaux Publics (Résidence Générale), à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction d'une maison cantonnière, sur la route n° 1 de Casablanca à Rabat (au point kilométrique 26, compté à partir de Rabat).

Dépense à l'entre-
prise 27.183 95
Somme à valoir.. 2.816 05

30.000 00
Cautionnement provisoire :
500 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux du Service de M. l'Ingénieur FERRAS, à la Résidence Générale, de 9 heures à midi et de 15 à 17 heures.

SECRETARIAT-GREFFIER
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE
aux enchères publiques**

A la requête de M. Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant en qualité de gérant séquestre des biens urbains allemands et austro-hongrois, et en vertu d'une ordonnance de référé rendue par M. le Président du Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, le 6 novembre 1915.

Il sera procédé à Casablanca, plage Sidi-Belout, le LUNDI 22 NOVEMBRE 1915, à huit heures du matin, à la vente aux enchères publiques, ou plus offrant et dernier enchérisseur, de :

Cinq canots, huit barcasses,
une bouée.

La vente aura lieu au comptant, en monnaie française, sans aucune garantie.

L'acquéreur devra prendre immédiatement livraison sous peine de folle enchère.

Il sera perçu un droit de 5 % en sus du prix d'adjudication.

Casablanca,
le 6 novembre 1915.
Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
sur demande :

GUIGNARD & Co

Avenue de Casablanca

Près le Palmarium :

RABAT

Banque d'Etat du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME
Siège Social : **TANGER**

AGENCES :

Casablanca, Larache, Marrakech,
Mazagan, Mogador, Oudjda,
Rabat, Saffi

J. DAVID

Exportation

ACHATS AU COMPTANT DE TOUS
Chiffons, Cornes, laines, Grils,
Peaux, Vieux métaux, etc...

Se rend sur les lieux
et sur demande

Adresse: Boite postale 409
CASABLANCA